

ARTIBAT 2025 :

**le plein d'innovations
en territoire breton !**



- P.24** • Retour sur les Renodays
- P.33** • Toujours des déséquilibres sur MaPrimeRénov' et les CEE
- P.40** • Des mesures et des doléances pour le PLF 2026
- P.50** • Le logement enfin priorisé par le gouvernement ?

DOSSIER SPÉCIAL ARTIBAT 2025

05

- Rencontre avec des exposants bretons
- Un pont Léonard de Vinci moderne
- IA, cobotique, impression 3D : les futurs alliés du BTP ?
- Le béton bas carbone s'affiche fièrement

LES RENODAYS EN TROIS TEMPS FORTS

24

LES ACTUS DU MOIS

33

- Instabilité au guichet MaPrimeRénov'
- Le PLF 2026 fait pas l'unanimité dans le bâtiment
- Un ministère de plein exercice pour le logement

CONJONCTURE

56

- Rebond des chantiers, mais décrochage des permis
- Le bâtiment résiste aux défaillances
- Stabilisation côté matériaux de construction

ARCHITECTURE

62

- 69 logements construits hors-site à Aubervilliers
- Au Bénin, une transformation urbaine fait sensation
- La flèche de Notre-Dame reproduite en dehors de Paris
- Pour sa rénovation, le Louvre a ses premiers architectes

👉 Suivez-nous sur :



| Spotify



| Apple Podcast



Comme tous les deux ans, nous voilà à Bruz, du côté de Rennes, pour le salon Artibat 2025 ! Un salon breton qui nous permet de rencontrer des exposants locaux. Parmi eux, Brocéliande Digital nous dépeint une région « *extrêmement vivace* » sur le plan économique, incluant le bâtiment. Ouvêo Bretagne affiche en parallèle les bénéfices de sa nouvelle fenêtre, en termes de décarbonation et de rénovation.

Car le rendez-vous du BTP est tourné vers l'avenir, dont le béton bas carbone peut être l'une des pierres angulaires. Heidelberg Materials et Lafarge y croient dur comme fer, ou plutôt comme du granit. En témoignent leurs stands, étalant leurs innovations comme leur stratégie en la matière.

Le futur s'affiche également sur la Collab'Zone du salon. D'un côté, l'emblématique pont de Léonard de Vinci a été réinventé grâce à l'impression 3D, mais aussi des matériaux réemployés et recyclés. Une prouesse de génie civil, pilotée par Nantes Université.

Sur l'autre partie de l'espace, des démonstrations prouvent l'intérêt de l'IA et la cobotique dans le travail de couvreurs. Pendant ce temps, un robot, nommé Sisymbots, déploie ses capacités pour épargner les tâches les plus pénibles aux artisans.

Des solutions qui reflètent une ambition de cette édition 2025 d'Artibat : « *créer des passerelles entre recherche, formation et professionnels* », selon sa directrice générale Valérie Sfartz.

Des passerelles que la rédaction a arpentées et que vous pouvez parcourir dans ce dernier numéro.

Bonne lecture (ou plutôt bonne visite) !



Virginie KROUN
Journaliste



AU
RENDEZ-
-VOUS
DE LA

PERFORMANCE

EDILIANS est la référence des toitures neuves ou rénovées en terre cuite en France mais aussi de la rénovation énergétique et de la toiture solaire photovoltaïque, avec des références esthétiques, fiables et durables. Pour vous protéger du temps qu'il fait et résister au temps qui passe. Nous sommes à vos côtés au rendez-vous du changement climatique et de l'efficacité énergétique de l'habitat. Pour être ensemble au rendez-vous de la performance.



enerGaia
Forum des énergies renouvelables
Renewable energy Forum

**Nos équipes
vous accueillent**
Hall A2
stand B04-C01



EDILIANS

Façonnons un avenir durable

edilians.com

Une marque
EDILIANS GROUP



Artibat 2025 : trois exposants bretons partagent leurs enjeux

©Virginie Kroun

Salon créé par la CAPEB Pays de la Loire, le salon Artibat a pourtant, depuis plusieurs éditions, élu domicile à Rennes. Focus sur trois exposants bretons, concernant l'intérêt de ce salon sur leur terre natale.

Né en 1988, Artibat est organisé au Parc des expositions de Rennes. Pour cette édition 2025, nous revoilà en territoire breton pour rencontrer les exposants bretons du salon.

Ouvêo revient aux menuiseries fines

Cap sur Ouvêo Bretagne, fabricant de menuiseries basé à Plélan-le-Petit (Côtes d'Armor). Fondée dans les années 50, l'industriel a vu les cadres de ses produits s'épaissir.

« On est passé de 36 mm à 56 mm vers les années 2000, car on a commencé à intégrer du double vitrage. Les menuiseries ont commencé à être plus innovantes et plus rassurantes en termes de performance », nous restitue Richard Meleuc, directeur général d'Ouvéo Bretagne. Le tout pour atteindre les 62 mm que l'on décèle dans

sa collection de base, voire 100 mm sur du triple vitrage.



Pour Artibat 2025, le modèle d'exposition de la fenêtre Air'O s'habille de vert. Sûrement pour mettre l'accent sur son éco-conception - ©Jade Melquiond

Si elles sont plus performantes, ces menuiseries consomment beaucoup de matière. Un problème que tend à pallier Air'O, la nouvelle fenêtre bois d'Ouvéo.

Pourquoi ce nom ? D'abord car la solution se veut légère comme l'air, avec son double vitrage sous vide de 8 mm et 50 % de matière en moins par rapport à une fenêtre traditionnelle. Aussi car elle tend à mieux oxygéner les espaces, avec un angle d'ouverture du vantail à 180°C, selon la marque.



*Le vitrage sous vide de la fenêtre Air'O mesure 8 mm
©Jade Melquiond*

Son cadre mise sur la conductivité thermique, grâce au recours à l'acoya, bois de classe 5, contre les menuiseries extérieures habituellement de classe 3. Toutefois, est-ce qu'utiliser cette essence de bois néozélandaise n'alourdirait pas le poids carbone d'Air'O ? M. Leuheuc nous loue un faible temps de pousse, 30 ans contre 100 ans pour les bois exotiques. Et de préciser que l'acoya est recyclable, procédé qu'intègre l'industriel dans sa production.

Mais surtout, l'Air'O veut répondre aux enjeux de rénovation du bâti ancien. Au

total, la fenêtre atteint 48 mm d'épaisseur pour une performance thermique de 0,7, contre 1 pour le triple vitrage. Ce qui évite un casse-tête lors du remplacement d'anciennes menuiseries. En particulier dans les maisons en chaume, en bord de mer ou en granit, sur la terre natale d'Ouvêo.

“

« En Bretagne, quand on dit rénovation, on va arracher l'ancienne fenêtre qui est en place. On démolit tout pour mieux construire »

**Richard Meleuc,
directeur général d'Ouvêo Bretagne**

Si le modèle d'exposition à Artibat d'Air'O montre des lignes basiques et épurées, Ouvêo espère développer différents formats qui réjouiront les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Pourquoi pas des fenêtres à « gueule de loup traditionnelle qu'on retrouve dans les maisons de cachet », nous évoque M. Meleuc.

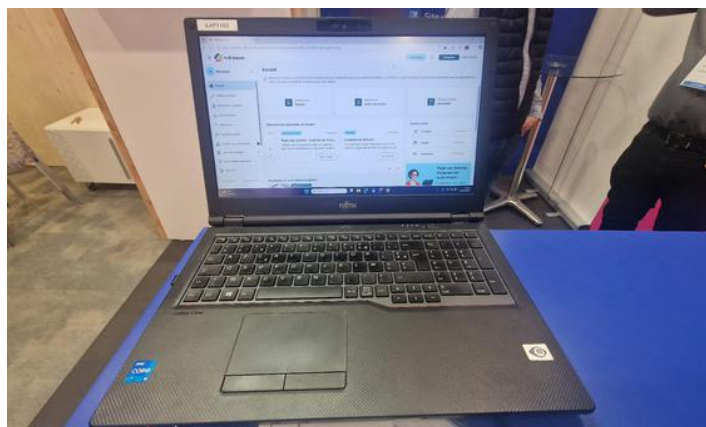
Brocéliande Digital sensibilise les entreprises bretonnes

L'entreprise Brocéliande Digital n'est pas aussi vieille que la forêt éponyme, mais opère depuis 35 ans en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan. Sa mission : accompagner la transition numérique des TPE et PME, notamment du bâtiment.

« Notre métier, c'est de déployer des logiciels qui vont les accompagner dans leur gestion administrative. C'est de la facturation, c'est de la comptabilité, c'est de la paie. (...) »

On est partenaire du logiciel historique Batigest », développe Yann Kergoat, directeur adjoint de la société, habituée depuis une bonne dizaine d'années du salon Artibat.

Pour Artibat 2025, Brocéliande Digital exposera son offre sur deux axes. D'abord la facturation électronique, qui doit se généraliser sur toutes les entreprises françaises dès septembre 2026, à travers une plateforme numérique agréée. La présence de Brocéliande Digital à Artibat vise à expliquer les tenants et aboutissants de cette nouvelle réglementation et de présenter des logiciels éprouvés.



MyKinexo, conçue par Cerfrance Brocéliande (groupe mère de Brocéliande Digital) avec Nexer fait partie des plateformes de facturation électrique agréées
©Jade Melquiond

Autre cheval de bataille : la cybersécurité. Car « qui dit équipement informatique, qui dit digitalisation des papiers, dit forcément activité numérique et Internet multipliée. Et les chefs d'entreprise, aujourd'hui, ne sont pas suffisamment conscients des risques qu'ils encourent. Ils ont l'impression que la cybersécurité, c'est pour les grosses entreprises et que ça coûte super cher. Or, ce n'est carrément pas le cas », affirme M. Kergoat.

« S'ils perdent leurs données, parce qu'ils ont fait une mauvaise manipulation, parce qu'ils n'ont pas été protégés, ce ne sont pas juste

des données qu'ils perdent, c'est 15 ans d'activité », insiste-t-il. Brocéliande Digital s'est tenu disponible pour sensibiliser aux gestes simples afin de limiter les risques de piratage (mot de passe, sauvegarde extérieure...).

Le salon permet également à l'entreprise d'affirmer ses liens avec le tissu entrepreneurial breton. Tissu dont l'activité bâtiment était dans le vert en juillet 2025, à en croire la dernière conjoncture de la FFB Bretagne révélée par Bretagne Économique. Ce qui ne suprend pas Yann Kergoat, qui dépeint à l'échelle régionale une dynamique « économique extrêmement vivace », dopée par le tourisme, l'agroalimentaire voire l'IT. Sans compter des mouvements démographiques et un bon pouvoir d'achat, favorisant l'achat de maisons et ainsi des commandes de chantiers.

La formation continue promue par Bâtiment CFA Bretagne

Bâtiment CFA Bretagne est une association régionale, rassemblant quatre établissements pour un peu plus de 3500 apprenants, du CAP jusqu'au BTS. « Autour de 75 % d'apprenants suivent le parcours classique, c'est-à-dire le CAP en deux ans, puis le brevet professionnel, voire le bac pro, etc. », nous détaille Marc Bougeard, directeur du campus de Montgermont (Ille-et-Vilaine).

« Mais on a une population qui, là, se développe et qui représente très peu. On a de plus en plus d'adultes ou de jeunes adultes qui viennent suivre des parcours chez nous en accéléré, de type CAP en un an, parce qu'ils ont déjà un parcours antérieur qui leur permet d'avoir une réduction de durée de formation », souligne-t-il.

Si tous les corps d'état sont abordés dans le réseau de formation, M. Bougeard relève un intérêt pour « *les nouveaux produits, les nouvelles technologies* » et une forte reconversion dans la rénovation énergétique. Un secteur porteur bien que déstabilisé par l'instabilité politique et budgétaire. À l'échelle du campus de Montgermont, une formation chargée d'affaires en rénovation énergétique est proposée, financée par le conseil régional de Bretagne, dans le cadre du dispositif Qualif Emploi.

Sur Artibat, CFA Bâtiment Bretagne veut développer l'attractivité des métiers. Notamment dans la maçonnerie, la métallerie voire la couverture, bien que, sur ce dernier métier, les effectifs d'apprenants ont grossi de 15 % sur deux ans, au campus de Montgermont. Situé dans le hall consacré aux métiers de l'électricité et de la plomberie, le stand de la structure a notamment attiré des jeunes apprentis dans ces domaines.



Clin d'œil aux nouvelles technologies, un casque de réalité virtuelle est là pour immerger les visiteurs dans des situations de chantier - ©Jade Melquiond

Mais l'enjeu phare de l'association bretonne sur le salon, c'est la formation continue des salariés d'entreprise, pour une évolution de leurs compétences au rythme des DTU. Une offre préexistait déjà, mais fait l'objet d'une structuration depuis un an, grâce à des ressources humaines mais aussi le développement de plateaux techniques.

« *Les compétences qu'on a en interne nous permettent, par exemple à Saint-Grégoire [en Ille-et-Vilaine], de nous positionner sur des formations réglementaires pour proposer des attestations de capacité sur les fluides frigorigènes* », illustre Marc Bougeard. Un espace similaire pour l'installation de panneaux photovoltaïques est également en chantier.

Toute une offre pédagogique fièrement affichée sur Artibat. Et c'est un succès d'après Noémie Orain, chargée de développement formation continue au sein de Bâtiment CFA Bretagne. « *Il y a plus d'entreprises que de jeunes* » parmi les visiteurs, nous indique-t-elle sur place.

L'événement permet également à la structure « *d'écouter et de recenser peut-être d'éventuels nouveaux besoins* », selon M. Bougeard.

V.KROUN

MONIER

Nouveauté

FABRIQUÉ EN
FRANCE



Tuile Marseille

Le cachet de l'authenticité

- Grande variabilité du pureau
- Pose à joints droits et croisés
- Un motif "Abeille" de grande renommée
- Une large palette de coloris pour s'adapter à tous vos projets



Pour en savoir plus,
flashez le QR code

Part of **BMI**

bmigroup.com/fr

À Artibat 2025, un pont de Léonard de Vinci dans l'air du temps

©Jade Melquiond

À l'occasion du salon Artibat 2025, Nantes Université dévoile une œuvre technique et symbolique : un pont inspiré des croquis de Léonard de Vinci. Ce projet, fruit d'une collaboration entre étudiants, enseignants et artisans veut incarner l'ingéniosité, l'union des savoir-faire et l'engagement écologique de la nouvelle génération du bâtiment.

De l'Italie de la Renaissance jusqu'au salon Artibat 2025. Dans la Collab'Zone du salon - espace immersif de 400 m² dédié à l'innovation, la robotique et l'intelligence artificielle -, une structure intrigue les visiteurs.

C'est un pont semblable à celui inventé par Léonard de Vinci. En s'approchant, les curieux peuvent être surpris par les matériaux qui composent l'œuvre. Il semble y avoir du bois, mais aussi du plastique, du béton et du cuir. Le sol du pont est une mosaïque de couleurs et de matériaux, qui forment ce qui laisse penser à de l'origami. Au centre, une rivière bleue, en cuir, porte des carpes elles aussi composées de peau. Imaginé par l'artiste et inventeur italien à la fin du XV^{ème} siècle, sans clous ni vis, le pont de Léonard de Vinci repose à l'origine sur un système

d'emboîtement de pièces de bois, utilisant uniquement la gravité et la tension pour assurer sa stabilité. Comme le démontre le projet présenté à Artibat, il continue d'inspirer architectes, ingénieurs et designers du monde entier.

La particularité de ce pont version 2025 est sa structure, composée de matériaux de réemploi. Elle combine design, ingénierie, modélisation numérique, résistance des matériaux et artisanat d'excellence.

Le pont, démontable et transportable, mesure six mètres de long, deux mètres de large et un de haut. Dès le début de sa conception, l'objectif était de l'exposer au salon Artibat 2025 comme un démonstrateur concret de la coopération de plusieurs secteurs.

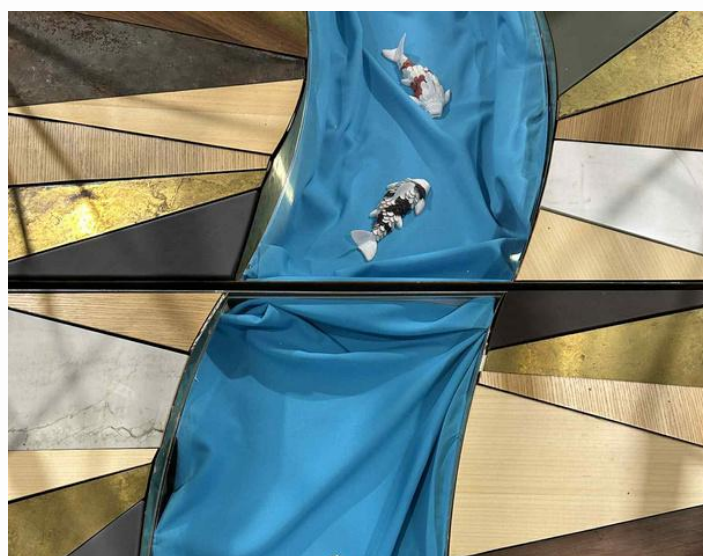
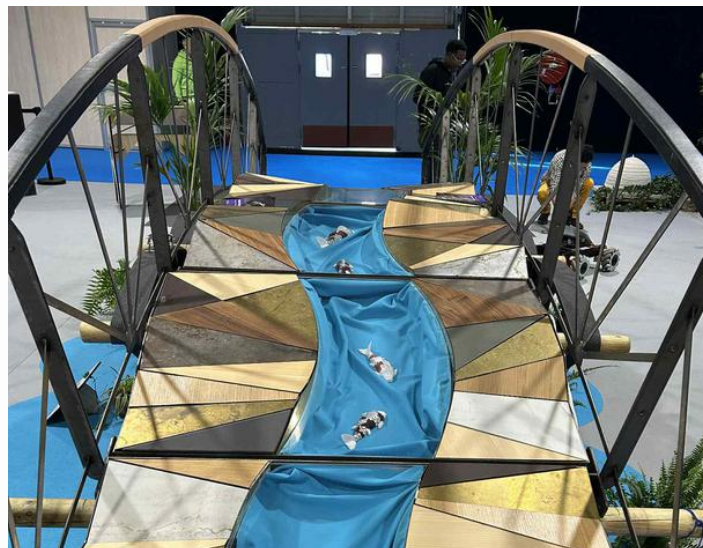
Les porteurs du projet souhaitent qu'il mette en lumière l'usage de matériaux variés et de technologies innovantes, tout en intégrant des principes de développement durable.

Fruit d'une collaboration internationale et interdisciplinaire portée par Nantes Université, le projet a vu la participation d'étudiants issus de divers établissements en France et au Japon, l'IUT de Saint-Nazaire et de Nantes, Polytech Nantes, la Faculté des Sciences et Techniques, le lycée Livet de Nantes, et l'ASO Architecture & Design College de Fukuoka mais aussi les Compagnons du Devoir.

Les nouvelles technologies peuvent aider à construire en réduisant l'impact environnemental

Tout démarre il y a un an. Artibat demande à l'Université de Nantes de réaliser une œuvre pour la Collab'Zone. Le Manufacturing Lab (M-LAB) de la Halle 6 Ouest, un tiers-lieu universitaire nantais dédié à l'expérimentation et à la médiation scientifique et technique, se saisit du projet.

Sébastien Le Loch, enseignant-chercheur à l'IUT de Nantes et responsable scientifique du projet, nous explique les enjeux majeurs de cette initiative : « *Nous avons relevé deux défis distincts. Le premier est technique, avec la fabrication de pièces en impression 3D, béton, polymère, ainsi que des éléments en bois issus de matériaux déclassés ou de déconstruction. L'autre objectif est de démontrer comment les nouvelles technologies peuvent permettre de construire tout en réduisant l'impact environnemental* ».



*Vue sur le pont de Léonard de Vinci version 2025
©Jade Melquiond*

Des étudiants en conception mécanique s'occupent de dessiner des pièces, des étudiants de génie civil font les calculs. Sébastien Le Loch contacte un collègue japonais spécialiste en design et en architecture qui, avec ses étudiants, apporte l'idée du sol en forme d'origami. Comme un hommage aux différentes cultures et époques capables de s'enchevêtrer.

« Les Compagnons du Devoir sont ensuite arrivés avec un œil complètement différent sur le projet » relate Sébastien Le Loch, pull noir siglé Univ Nantes sur le dos. « Ce sont eux qui ont proposé l'utilisation de matériaux comme la pierre, le cuir... ».



« L'ambition était de créer une oeuvre qui combine nouvelles technologies et collaboration entre métiers et étudiants divers »

Yannick Ouvrard,
manager du M-Lab

Cette rencontre entre étudiants en sciences - qui calculent les pièces et pilotent les robots pour l'impression 3D - et artisans Compagnons du Devoir - travaillant le métal, le bois, la pierre et le cuir - a été *« extrêmement enrichissante pour tout le monde »*, se réjouit-il.

Recyclage et impression 3D

Le pont intègre différents matériaux et technologies de fabrication, tels que le béton bas carbone, le thermoplastique, le bois ainsi qu'un alliage de mousse et de terre crue, qui a permis d'optimiser le moulage des pièces en béton. Ces dernières ont été réalisées à l'aide de moyens de fabrication numériques.

« Le béton que nous avons utilisé était déjà bas carbone et évidemment comme on est en impression 3D, on met le minimum de matière nécessaire au lieu de couler des gros morceaux de béton », explique Sébastien Le Loch.

Les pièces polymères, elles, sont des impressions robotisées en grande dimension, avec du polymère chargé en fibres de verre ou de carbone.

Ces pièces rigides sont fabriquées à partir de pellets issus du recyclage de déchets de l'aéronautique.



Vue sur le pont Leonard de Vinci - ©Jade Melquiond

« Nous avons récupéré des pellets issus des chutes d'Airbus à Nantes », rapporte Sébastien Le Loch. Le procédé consiste à chauffer et fondre ces pellets grâce à une vis sans fin, dans une tête d'injection fixée au bout d'un robot. « La matière est ensuite déposée couche par couche, un peu comme une imprimante 3D classique ».

Pour le béton, le principe est similaire : *« une pompe envoie le béton via un tuyau jusqu'au robot, qui dépose la matière exactement où on le souhaite ».*

Des technologies déjà adoptées par l'industrie

Justement, juste à côté du pont, Élodie Paquet, chercheuse au département Génie Mécanique et Productique du Laboratoire

des Sciences du Numérique de Nantes, manie un robot miniature pour montrer le procédé aux visiteurs d'Artibat. Elle explique : « ce stand a pour objectif de démontrer qu'il est possible d'adopter des procédés sobres et durables dans la construction, en utilisant des matériaux à faible empreinte carbone ».

Selon elle, « l'impression 3D permet un gain de temps significatif par rapport aux méthodes traditionnelles de pose. Elle réduit également les déchets, car la matière est déposée uniquement là où elle est nécessaire ».

À l'avenir, ce genre de technique pourrait-elle être adoptée par les industries du bâtiment et les artisans ? « Pour l'impression béton, c'est déjà le cas, ces technologies ont franchi le cap de l'industrie », assure la chercheuse.

« En s'invitant à Artibat, ce pont illustre l'esprit du salon : créer des passerelles entre recherche, formation et professionnels », assure Valérie Sfartz, directrice générale du salon. Et de conclure : « Artibat, plus grand salon fédérateur de la construction en 2025, ne pouvait rêver plus bel ambassadeur de l'esprit de filière et de transmission ».

N.BUSCHBAUM



Imprimante 3D sur la Collab'Zone d'Artibat 2025 - ©Jade Melquiond

➤ LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SE FERA AVEC VOUS!



PROFESSIONNELS
DU BÂTIMENT



ARCHITECTES ET
MAÎTRES D'ŒUVRE



ENSEIGNANTS
ET FORMATEURS

FEE BAT

GAGNEZ EN
EFFICACITÉ!



➤ FIEZ-VOUS À FEEBAT

Vous souhaitez maîtriser les enjeux de la **rénovation énergétique** pour gagner en performance et en qualité ?
FEEBAT vous propose **plus de 20 formations** adaptées à
votre métier, votre profil et vos besoins.

Rendez-vous sur
www.feebat.org

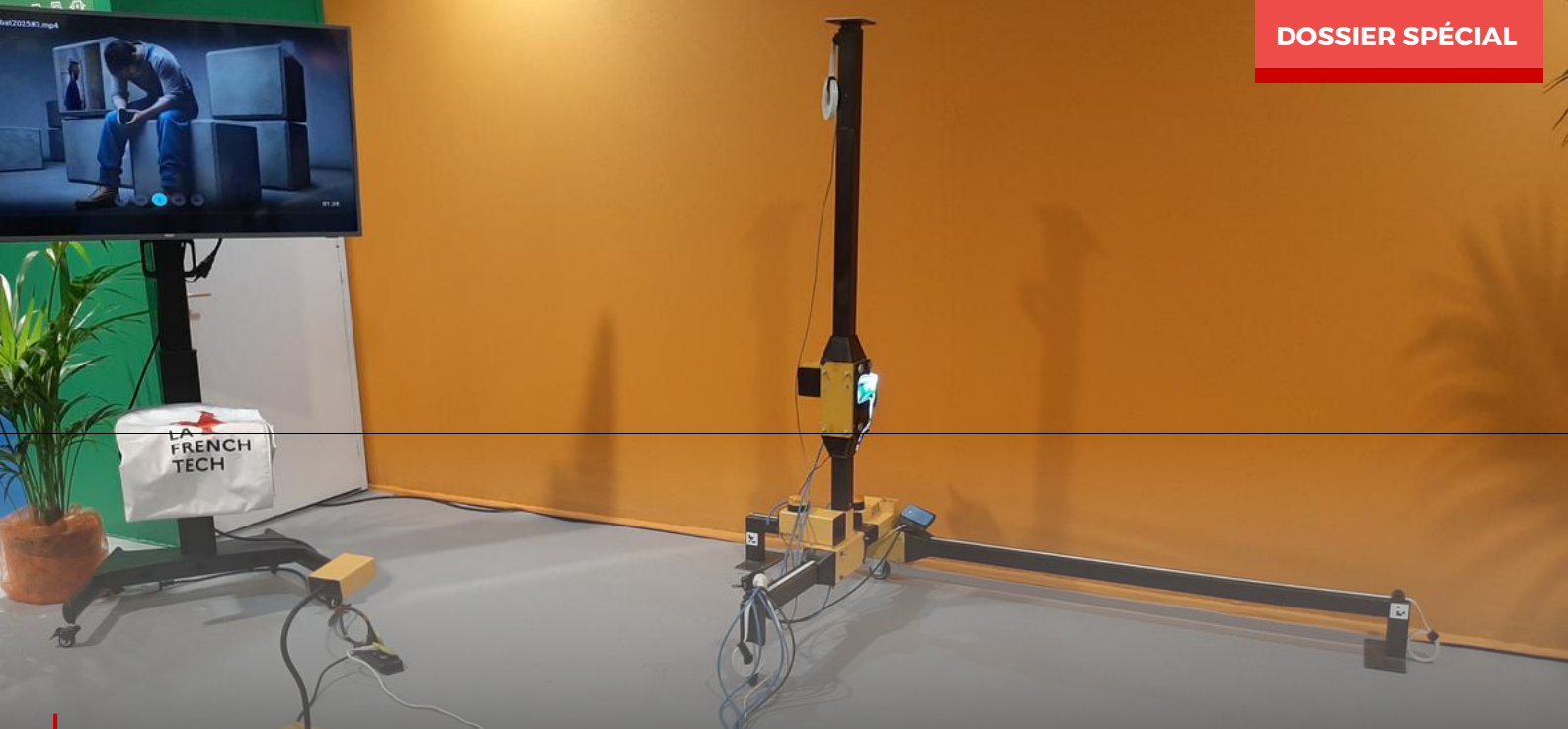


LE PROGRAMME FEEBAT EST DÉVELOPPÉ ET SOUTENU PAR



Suivez notre actualité





Artibat 2025 : IA, cobotique, la révolution technologique de la construction

©Jade Melquiond

Lors de l'édition 2025 du salon Artibat à Bruz (Ille-et-Vilaine), un espace dédié à la cobotique et à l'IA a vu le jour. Certains exposants exposent des produits déjà commercialisés, alors que des démonstrations sont organisées pour présenter les dernières innovations concernant le secteur de la construction.

Les yeux rivés sur son écran d'ordinateur, Sofiane Madani se dépêche d'envoyer un mail de la plus haute importance : « Vous savez, il y a deux jours, il y a eu une tempête, une tornade dans le 95. Alors il faut gérer ça en live. » En cette fin de mois d'octobre, le trentenaire scrute déjà les dégâts sur les toitures causés par une tornade, qui a touché le secteur d'Ermont (Val-d'Oise).

Au cœur de la Collab'Zone du salon Artibat, l'espace dédié à la cobotique et l'intelligence artificielle (IA), Sofiane Madani présente Birdia. Une entreprise, dont il est le cofondateur et le directeur, qui promet aux couvreurs de réduire le temps d'analyse des toitures pour établir un devis.

Pour ce faire, il a trouvé un atout de choix : l'analyse des toits depuis le ciel. « On a un

deal avec Airbus », explique Monsieur Madani. « *Donc on fait une commande, eux, ils font voler leur satellite sur la zone et nous, on récupère les images* ». Des images qui sont ensuite soumises au diagnostic d'une intelligence artificielle. Reste simplement à délimiter la zone à analyser.

En quelques secondes, le verdict de la machine est sans appel : « *Sur le toit de cette maison, ça affiche un taux de moisissure de 71 %, c'est assez élevé. Dans ce cas, il faut faire un entretien, on appelle ça un démoussage du revêtement* ». Un couvreur est ensuite mis en relation avec le client. Un devis peut être réalisé sans déplacement, un progrès selon Sofiane Madani.

Le patron de Birdia estime en effet que la majorité des chutes de professionnels a lieu lors de l'audit de toiture.

« Ça ne veut pas dire qu'ils ne vont pas sur le terrain confirmer ce que la machine a détecté », tempère-t-il. « Parce que ça reste quand même un métier où les artisans adorent aller voir leurs clients. »

Mais pour reconnaître correctement les risques à partir de simples vues aériennes, ce sont de vrais couvreurs qui ont entraîné l'IA. « Nous lui avons simplement mis à disposition des vrais artisans couvreurs qui lui ont dit : "Ça c'est de la moisissure, ça c'est un taux d'humidité anormal..." et comme ça, la machine a appris à reconnaître par elle-même ».

La base de données vise à séduire les assureurs. « Ce que les assurances veulent faire, c'est encourager le préventif parce que si vous dépensez tous les 3 ans 600 € pour entretenir votre toiture, vous allez la prolonger de 15 ans. Alors que si vous ne le faites jamais, cela va coûter beaucoup plus cher si une catastrophe se produit », argumente Sofiane Madani.

Comme de nombreux exposants sur l'espace Collab'Zone, les créateurs de Birdia pensent que leur invention va davantage soulager les ouvriers que les remplacer. « Côté couvreur, je pense que ça ne va pas du tout supprimer de main-d'œuvre », affirme Sofiane Madani. « Mais côté assurance, bien évidemment ! Parce que dans les assurances, aujourd'hui, ce sont des humains qui regardent ces images pour déterminer s'ils doivent mettre une prime élevée de risque. Alors que si c'est la machine qui le fait, il n'y a plus besoin de ces postes ».

« Pendant que le robot agit, l'artisan peut faire autre chose »

À quelques pas du stand de Birdia, Olivier Eugène présente le robot Sisyfbots. Grâce

à une application, qui commande un système de rails emboîtables, la machine est capable d'accomplir une multitude de tâches. Depuis un téléphone, l'ingénieur montre fièrement les cinq configurations que peut prendre la machine, selon les besoins. « Et pendant que le robot agit, l'artisan, lui, il peut faire complètement autre chose », se réjouit-il.

Devant des visiteurs interloqués, un de ses collègues ouvre les bras, se déplace le long d'un mur et répète l'opération quelques mètres plus loin. Une caméra, disposée sur un boîtier, fait face au mur concerné par l'opération. Celle-ci permet, par ces simples gestes, de donner l'ordre à l'IA du robot de peindre sur l'espace indiqué.

« Mais ça reste un compagnon, il est là pour accompagner l'artisan. Les gens à qui on s'adresse en premier, ce sont des artisans qui ne veulent pas embaucher tout en étant plus productifs. Mais sinon, ce robot ne va jamais les remplacer ». Olivier Eugène concède pourtant que « la plupart du temps, l'homme sera peut-être plus rapide ». Avant d'opposer : « Mais il sera beaucoup plus fatigué ! Et si c'est quelqu'un qui travaille seul, ça booste sa productivité ».

Des recherches pour diminuer l'impact environnemental des constructions

Pour Sisyfbots, la commercialisation commence tout juste. Mais le secteur de la construction n'en est certainement qu'au début de la révolution portée par l'intelligence artificielle et la cobotique. Au cours des trois jours du salon, l'université de Nantes a occupé une grande partie de la Collab'Zone. Pour l'établissement d'enseignement supérieur, c'était l'occasion de présenter des démonstrations de robots,

réalisés en laboratoire, qui ne sont pas forcément commercialisés.

Ici, il est surtout question d'innovations qui peuvent parfois sembler futuristes, notamment un impressionnant robot poseur de briques, tenu par des câbles. Et pourtant, les travaux des chercheurs semblent bien partis pour s'imposer sur les chantiers de demain. « Beaucoup d'industriels viennent nous voir pour faire des projets collaboratifs de recherche, des prématurations avec dépôt de brevet ou des principes qu'ils veulent travailler », explique Élodie Paquet, maîtresse de conférences au pôle Sciences et technologie de l'IUT de Nantes.

Concrètement, sur le stand, les chercheurs présentent leurs modèles de réservoirs de stockage d'air comprimé pour les parcs éoliens, des maisons... Particularité : ces constructions sont imprimées couche par couche par une imprimante 3D. Un des objectifs de ce travail de recherche est de trouver des moyens d'utiliser des matériaux moins polluants.



Modèles de réservoirs structures réalisées avec une imprimante 3D - ©Jade Melquiond

« Nous avons fait une première maison à Nantes en 2018. Elle faisait 95 m² et n'a été imprimée qu'en 33 h », se remémore Élodie Paquet. « Mais on nous a fait beaucoup de reproches. Les gens nous ont dit : "C'est bien, c'est rapide, etc. Par contre, c'est encore de la mousse polyuréthane à laquelle vous avez ajouté du béton. Ce n'est pas écolo !" »

La France en retard sur la formation ?

Finalement, une deuxième maison est construite en 2022 à Beaucouzé (Maine-et-Loire). Et cette fois : « Il y a eu l'équivalent de 13 000 bouteilles recyclées dans de la mousse de polymère ». Cette trouvaille permet de réduire d'un coup l'empreinte écologique du chantier. D'autant plus que les murs sont réalisés grâce à des matériaux de chantier récupérés.

Mais quand vient la question de la formation à ces nouvelles méthodes d'utilisation de la robotique sur les chantiers, Élodie Paquet soupire : « En France, on est un peu en retard sur les nouveaux procédés émergents par rapport à nos voisins européens. En Allemagne, l'État donne entre 5 et 8 millions d'euros à des chercheurs et à des groupements de recherche autour des procédés du numérique, de la robotisation, de la fabrication additive pour le bâtiment ! »

La plupart des exposants de la Collab'Zone se veulent rassurants sur la facilité de prendre en main leurs machines. Mais reste encore à savoir si les ouvriers de la construction auront l'opportunité de se former convenablement, pour tirer les bénéfices du développement effréné de toutes ces innovations.

R.BARROU

K•LINE

MA PORTE, MON STYLE



Créez la porte de vos rêves !



Des milliers de combinaisons, une seule porte : la vôtre.

Avec K•LINE, chaque détail se choisit en toute liberté pour refléter votre style et s'adapter parfaitement à votre projet. Imaginez, composez, et donnez vie à une porte qui vous ressemble vraiment.

www.k-line.fr

Artibat 2025 : Heidelberg Materials et Lafarge misent sur le béton bas carbone

©Virginie Kroun

Pour Heidelberg Materials comme pour Lafarge, l'événement Artibat constitue une vitrine privilégiée pour leurs gammes bas carbone et circulaires. Autre offre affichée par les industriels du béton sur l'édition 2025 : leurs outils numériques. Présentation.

Rendez-vous incontournable des professionnels du bâtiment dans le Grand Ouest, Artibat accueille deux géants du secteur durant cette édition 2025 : Heidelberg Materials et Lafarge. Les deux industriels du béton y présentent leurs avancées pour bâtir plus durable, entre innovations produits, solutions digitales et volonté affirmée de renforcer les liens directs avec leurs clients.

Heidelberg Materials : un rebranding sous le signe de la décarbonation

“

Heidelberg Materials à Artibat : « L'objectif pour nous est vraiment d'ancrer notre marque dans le paysage des industriels producteurs de matériaux de construction »

Alexandre Collard,
responsable marketing



Sur Artibat, Heidelberg Materials met en avant son expertise béton - ©Virginie Kroun

Rappelant que le groupe, anciennement Ciments Calcia, s'est rebaptisé Heidelberg

Materials pour parler d'une seule voix sur tous les marchés.

L'industriel met en avant EvoBuild. La marque regroupe ses solutions vantant une faible empreinte carbone, et surtout EvoZero, ciment à bilan carbone net zéro. Dans son procédé de fabrication, la capture et le stockage de CO2 dans l'usine pilote de Brevik, en Norvège.

En France, le groupe investit dans son appareil industriel, notamment à Airvault (Deux-Sèvres) où une nouvelle cimenterie intégrant la capture de CO2 doit entrer en fonction prochainement. Ce projet s'inscrit dans l'initiative GoCO2, visant à connecter, à horizon 2030, plusieurs sites industriels (dont Heidelberg Materials, Lafarge, Total Énergies) à un pipeline pour transporter le CO2, capté jusqu'à un hub de stockage à Saint-Nazaire.

Socli : la filiale biosourcée mise en avant

Heidelberg Materials profite également d'Artibat pour donner de la visibilité à Socli, sa filiale chaux. « *Nous allons dévoiler une nouvelle offre de solutions biosourcées chaux et chanvre fabriquées à Xertigny* », détaille Alexandre Collard. Quatre produits sont présentés : Isoliant, Isoliant Eco, Naturalis et Univis. Des innovations qui veulent allier performances techniques, respect de l'environnement, isolation et confort acoustique, pour répondre à la RE2020.

Pour Alexandre Collard, le succès du salon se mesurera à la reconnaissance des visiteurs. Reste à savoir si, après l'édition 2025, « *les professionnels identifient Heidelberg Materials comme un acteur*

incontournable, capable de fournir les solutions attendues aujourd'hui et demain ».



Toujours plus de solutions bétons bas carbone sur le stand de Heidelberg Materials - ©Virginie Kroun

Lafarge : l'innovation au service de la proximité client

Le côté humain est également très important pour l'industriel Lafarge, comme nous l'explique Houssine Touihar, responsable communication marketing et commerciale du groupe : « *Dans un monde où tout se digitalise, le salon reste un lieu d'échanges directs et conviviaux avec nos clients, artisans, maçons ou PME* ».

Lafarge y présente ses solutions bas carbone et circulaires. La gamme EcoPact, lancée il y a quelques années, reste la plus large du marché et permet de réduire jusqu'à 70 % l'empreinte carbone du béton. Autres nouveautés : les bétons EcoCycle Inside, intégrant au minimum 10 % de granulats recyclés issus de chantiers de démolition. « *Notre objectif est de massifier l'utilisation des granulats recyclés, avec une trentaine de centrales certifiées SERIP d'ici fin d'année* », précise Houssine Touihar.



Le béton bas carbone dans tous ses états sur le stand de Lafarge à Artibat 2025 - ©Virginie Kroun

Côté ciments, la gamme Écoplanète en sac affiche une réduction de 30 % des émissions de CO₂, tandis que le Multi-Bat Eco-Planet Eco-Cycle Inside pousse la baisse jusqu'à -37 %, grâce à l'incorporation de granulats recyclés.

« Nous disposons du Holcim Innovation Center, le plus grand centre de recherche sur les matériaux au monde, ce qui nous permet de garder une longueur d'avance sur nos concurrents », souligne le responsable communication.

L'offensive digitale de Lafarge

Le groupe mise également sur ses outils numériques. L'application Lafarge Plus Béton, lancée début 2025, permet aux clients de commander, suivre et gérer leurs livraisons depuis un smartphone. « C'est une appli qui facilite la vie de chantier et fait gagner un temps précieux », assure Houssine Touihar.

Autre outil présenté : le Lafarge Plus e-configurateur, qui générera automatiquement des FDES pour chaque projet.

« C'est un pré-lancement à Artibat, avec un lancement complet prévu d'ici la fin d'année », précise le responsable du groupe.

Pour Lafarge, la réussite du salon se mesurera autant à l'affluence qu'à la qualité des échanges. « Il y a deux ans, notre stand était bondé. Cette année, nous l'avons conçu plus ouvert pour accueillir au mieux nos visiteurs ».

Artibat, un carrefour stratégique dans un marché en crise

Au-delà des annonces produits, Artibat reflète les enjeux d'un secteur en tension. « Le marché est très mauvais. Nous survivons depuis plusieurs années, sans voir le bout du tunnel », confie Alexandre Collard de Heidelberg Materials. Selon lui, seule la généralisation des solutions bas carbone, dictée par les réglementations, permet de projeter le secteur vers l'avenir.

Même constat pour Lafarge, qui insiste sur la nécessité de continuer à investir et innover, tout en gardant le lien avec ses clients.

J.LEDUC

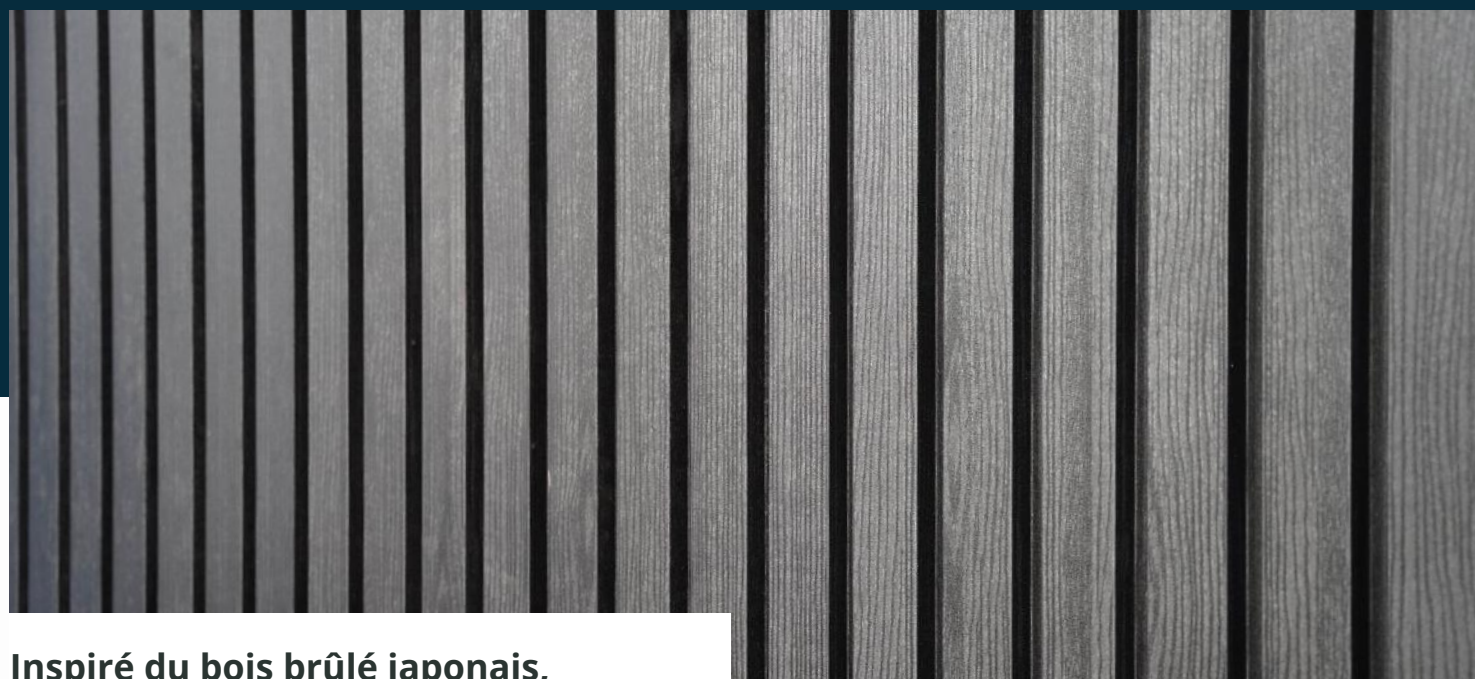
UNE LARGE PALETTE DE **MATIÈRES**
ET DE **NUANCES** POUR TOUS VOS INTÉRIEURS !

**DÉCOUVRIR LA COLLECTION
D'ENDUITS DÉCORATIFS**



**GRAND CHOIX DE
TEINTES**

Jl Nature Ébène : l'élégance plébiscitée à Artibat



Inspiré du bois brûlé japonais, Jl Nature Ébène a séduit à Artibat par son alliance unique entre esthétique naturelle et performance durable.

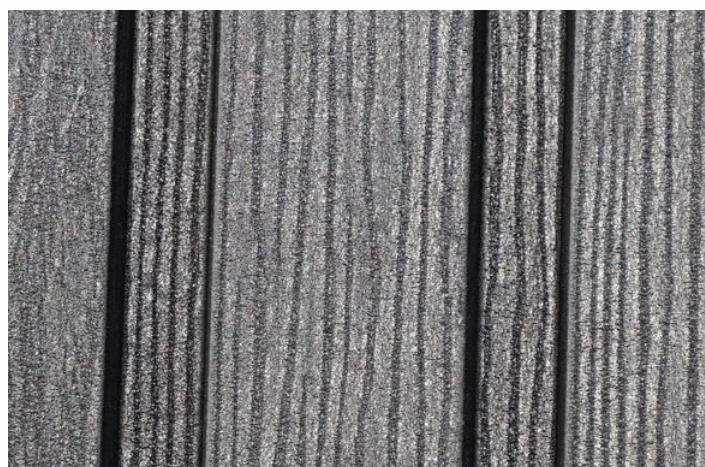
Lors du salon Artibat 2025 à Rennes, Jl Nature Ébène a retenu l'attention des professionnels du BTP pour son design authentique et sa robustesse à toute épreuve. Présenté sur le stand Joris Ide, ce revêtement haut de gamme a confirmé l'intérêt croissant pour des solutions à la fois esthétiques, durables et responsables.

Inspiré de la tradition japonaise du bois brûlé, Jl Nature Ébène reproduit à la perfection l'aspect du bois charbonné tout en offrant les performances inégalées de l'acier prélaqué. Sa peinture 45 μ , résistante aux UV et aux intempéries, garantit un rendu préservé dans le temps sans entretien, sans déformation, ni altération.

Disponible sur plusieurs gammes (Jl Breva, Jl Brise, Jl Sonora, Jl Ouragan, Jl Étésien...), Jl Nature Ébène s'adapte à tous les projets

architecturaux, du résidentiel au tertiaire. Et pour une liberté totale, les gammes VARIO et Jl Magine permettent des créations sur mesure : perforations, géométries et teintes personnalisées.

Le public d'Artibat a salué la nouvelle teinte Ébène, symbole d'une architecture plus responsable et élégante, inscrite dans la démarche Planet Passionate de Joris Ide. Une façade naturelle en apparence, mais conçue pour l'avenir — l'élégance du bois, la durabilité de l'acier.



>> EN SAVOIR PLUS



©Jade Melquiond

Renoboost : les besoins de la rénovation énergétique cartographiés

Le second et dernier jour du salon Renodays a été l'occasion pour le programme Renoboost, du CCCA-BTP, d'afficher ses derniers résultats. Entre réalités territoriales et métiers clés, les besoins de la rénovation énergétique sont cartographiés.

Il y a deux ans, le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) a lancé Renoboost. L'objectif de ce programme : cerner les besoins en compétences, recrutements et formations en termes de rénovation énergétique.

« Nous travaillons sur le dernier kilomètre de la formation, qui va faire que nous aurons la formation correspondant parfaitement aux besoins des entreprises », nous résume Franck Le Nuellec, directeur marketing au CCCA-BTP, qui révèle aux Renodays, les dernières conclusions des études, menées en partenariat avec Batiweb.com.

Le design de formations part également de « réalités économiques, technologiques et métiers », propres aux territoires. Des données précieuses pour les artisans du bâtiment.

« Qu'est-ce que cela apporte ? Beaucoup de clarté pour les entreprises, parce que cela leur permet de mieux se situer. Cela permet aussi de mieux les voir sur le marché. Parce que souvent, les entreprises artisanales, tout le monde sait qu'elles existent, mais personne ne les voit », soutient Jonathan Salmon, secrétaire général de la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Île-de-France.

Entre les territoires, pas les mêmes parcs résidentiels...

La région francilienne a été comparée à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA). Deux régions dont la situation résidentielle diffère, comme l'affiche M. Le Nuellec : *« Nous avons deux régions qui sont un peu similaires. C'est-à-dire qu'il y a de grandes villes, Marseille et Paris, qui sont deux villes très urbanisées, mais qui ont des problématiques différentes ».*

Selon le directeur marketing du CCCA-BTP, Marseille regorge de bouilloires thermiques, là où Paris souffre de passoires thermiques. *« Il y a une nécessité d'appréhender la rénovation énergétique, pas simplement au niveau du bâti, mais au niveau systémique, des voies de circulation au niveau de l'urbanisme »*, observe-t-il.

Elisabeth Dubujet, approfondit toutefois le portrait immobilier en Île-de-France :

« La chance de l'Île-de-France, c'est justement sa densité urbaine. Ça permet d'avoir des logements qui sont un peu moins consommateurs. Les logements collectifs consomment moins qu'une maison individuelle. Par contre, ça implique une plus grande vulnérabilité au pic de chaleur. On le voit de plus en plus dans les épisodes de canicule. On a un nombre d'îlots de chaleur en Île-de-France qui est vraiment important ».

Dans un territoire qui détient le premier parc français (16 % du parc national), la question des revenus se pose. Notamment dans l'est parisien. *« L'Observatoire national de la précarité énergétique estime que, sur la communauté d'agglomération du Val-d'Europe, dans l'est de la région, il y a 7 % de la population qui est en situation de précarité énergétique. Mais sur la communauté de communes du Pays de Montereau, on est à 20 %. Et donc on se rend compte qu'il y a vraiment de très fortes disparités en Île-de-France »*, souligne Mme Dubujet.

Quid des Outre-mer ? *« À La Réunion et dans les DROM, on voit bien que le modèle de la France métropolitaine, a été complètement appliqué, sans aucune distinction. On se rend compte que c'est une aberration »*, constate Franck Le Nuellec. D'où la nécessité de revoir les nouveaux critères de rénovation

à l'échelle ultramarine, qui a ses conditions climatiques propres.

Autre cas de figure : Mayotte, territoire où le mot habitat indigne prend tout son sens... Le programme Renoboost compte d'ailleurs *« couvrir ce département qui est en reconstruction pour le coup, plus qu'en rénovation »*, indique le directeur marketing du CCCA-BTP. *« Nous y allons fin novembre justement, pour accompagner les premiers centres de formation de Mayotte, en particulier l'OIDF »*, abonde-t-il. Sans compter l'intervention de la CAPEB sur ce territoire, dévasté par le cyclone Chido en décembre dernier.

... ni les mêmes besoins métiers

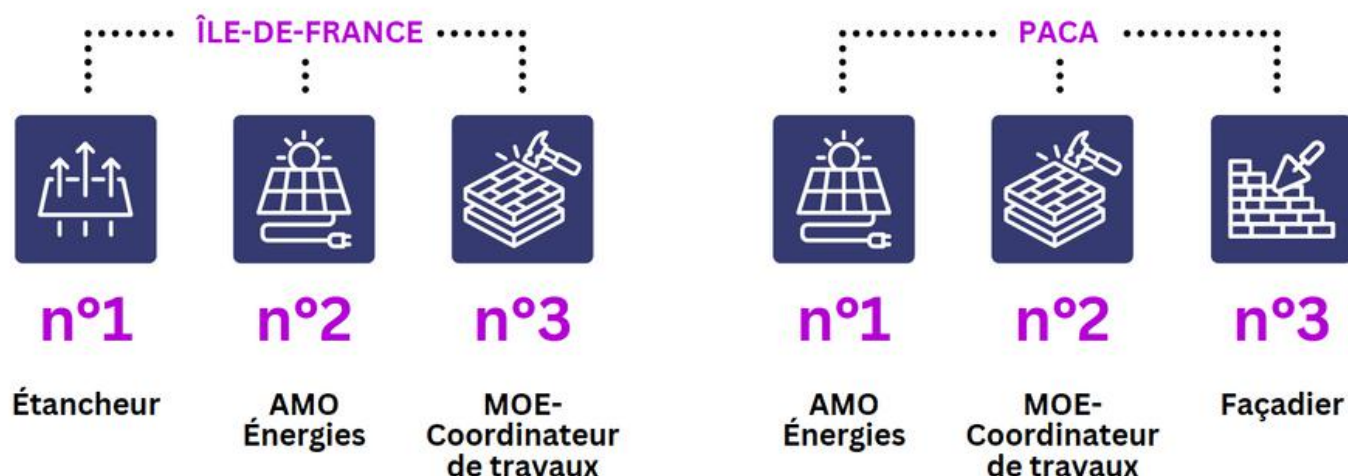
D'après les chiffres de Renoboost, les besoins annuels en rénovation seraient à hauteur de 172 000 logements en Île-de-France et de 106 000 en région PACA.

Entre ces deux régions, les top 3 des métiers nécessaires varient également. Dans le territoire francilien, les étancheurs, assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO) énergie et coordinateurs de travaux sont davantage sollicités.

Côté méditerranéen, les deux dernières professions s'affichent également dans les besoins, aux côtés de celle de façadier. *« On voit qu'en Île-de-France, nous avons plutôt à étancher le bâtiment, alors qu'en PACA, ça va être plutôt sur de l'ITE, ça va faire appel à ces métiers-là »*, analyse Franck Le Nuellec du CCCA-BTP.

REN@BOOST

TOP 3 des besoins en métiers d'ici à 2035



©Source : CCCA-BTP/Batiweb

Pour distinguer les futurs professionnels, il y a le levier formation, mais également l'accompagnement à la qualification Reconnu garant de l'environnement (RGE). Un label obligatoire pour que l'entreprise mène des travaux éligibles à l'aide MaPrimeRénov'. À l'échelle de la CAPEB : « On les accompagne au quotidien, tant pour la formation que pour la qualification avec les partenaires », assure son secrétaire général Île-de-France.

« On se doit d'être les meilleurs, d'être les plus exemplaires possibles, et donc d'inventer sans cesse des nouveaux schémas, des nouveaux outils, pour permettre aux entreprises de se former », détaille M. Salmon. N'oublions pas non plus que pour les artisans du bâtiment, le système de label RGE, mais aussi MaPrimeRénov', suscitent des interrogations, exposées lors du lancement des Renodays.

Trois scénarios de rénovations fixés

En parallèle, le programme Renoboost a permis de dessiner trois grands scénarios de la rénovation énergétique. Le premier : massifier pour changer l'étiquette D ou E à celle B ou C. Deuxième scénario : remédier aux problèmes de passoires thermiques (F ou G) pour les faire passer à une étiquette B ou C. Enfin, il y a le scénario « Ajuster », pour qu'un logement C atteigne un diagnostic de performance énergétique (DPE) A ou B.

Le pouvoir d'achat des ménages reste au centre du déclenchement des travaux. Une dynamique qu'il faut accompagner, car il y a cette évidence que rappelle M. Salmon de la CAPEB Île-de-France : sans chantier, pas de recrutement dans les métiers clés.

V.KROUN

hellio

Boostez votre activité

Expert en solutions d'économies d'énergie, Hellio vous propose un accompagnement complet pour vous faire gagner du temps et des clients.

Certificats d'Économies d'Énergie, Coup de pouce, MaPrimeRénov', Aides locales

Chauffage, isolation, panneaux solaires, rénovation d'ampleur

Des projets qualifiés pour développer votre activité

Votre
énergie
a de l'impact
hellio



scannez-moi

Artisans RGE, **contactez-nous** dès maintenant
pro.hellio.com
pro@hellio.com
01 87 66 05 74 (appel gratuit)



Rénovation énergétique : Stop Fraudes est né !

Une nouvelle structure est née aux Renodays. Il s'agit de Stop Fraudes, luttant contre les fraudes aux aides à la rénovation énergétique.

Quel lieu plus approprié que Renodays pour lancer Stop Fraudes ? L'association a été inaugurée le dernier jour du salon de la rénovation énergétique.

Sa naissance est à l'initiative de Franck Annameyer, ancien président de Sonergia, délégataire de certificats d'économies d'énergies. « *On vivait la fraude au quotidien en luttant contre les éco-délinquants qui essayaient de signer un contrat de partenariat* », relate-t-il.

Une discussion avec Sophie Moulon, directrice générale de l'énergie et du climat aux ministères Écologie Énergie Territoire, l'a incité à réunir acteurs publics et privés autour de la table. Le tout dans un contexte de fraudes massives aux aides à la rénovation.

D'après une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des

fraudes (DGCCRF) auprès d'entreprises, 34 % d'entre elles auraient commis des « *manquements graves* ».

Les fraudes, une menace pour le budget de la rénovation énergétique

Stop Fraudes tend à aller beaucoup plus loin en ce sens. Déjà en réunissant acteurs publics comme privés. Posture évidente pour Marjolaine Meynier-Millefert, présidente de l'alliance HQE-GBC et vice-présidente de Stop Fraudes.

Pour l'ancienne députée, la politique de rénovation énergétique est d'« *utilité publique* » et imbriquée dans le privé, via les nombreuses entreprises impliquées. Or, les fraudes « *viennent donner un mauvais nom à cette politique qu'on essaye de mener* ». Ce qui menace le budget de MaPrimeRénov' et des Certificats d'économies d'énergies (CEE).

« *On ne peut pas se permettre de se passer de 6 milliards d'euros par an* » à peau de chagrin, affiche Florence Lievyn, présidente du Groupement des professionnels des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et responsable des affaires publiques chez Sonergia.

Et de rappeler les chiffres gouvernementaux : « *Sur 2024, ce sont environ un peu plus de 200 millions d'euros de fraudes qui ont été évitées sur le dispositif des CEE et à peu près autant sur le dispositif MPR. Donc on est à -5 % en termes de fraudes sur l'ensemble des actions qui sont engagées* ».

« *Il est important de pouvoir garantir que chaque euro ne parte pas vers des directions, vers des caisses qui ne seraient pas celles de la rénovation pour une performance énergétique* », ajoute Lionel Causse, député et président de la nouvelle association.

Une structure en cours de formation

Si la gouvernance de Stop Fraudes est bien définie, son conseil d'administration est encore en cours de gestation. On sait que l'association s'organisera autour de différents groupes de travaux mêlant acteurs publics et privés. Les prochains adhérents devraient aider à façonner sa composition, bien qu'on ait déjà les grandes idées des missions.

La première : bien caractériser la fraude, entre usurpations d'identité et promesses de travaux non-tenues. Le seconde : bien repérer les fraudeurs, une minorité pourtant pesante dans la machine rénovation énergétique.

Ce qui nous rappelle les propos d'Olivier Salleron, président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), lors du premier grand débat des Renodays. « *Ce sont toujours les mêmes qui fraudulent. On les connaît. Il faut nous interroger aussi, nous, femmes et hommes de terrain, parce qu'on les voit* », avait-il encouragé.

D'autant que les fraudes musclent les tensions dans un secteur déjà miné par l'instabilité gouvernementale. De son côté, Simon Huffeteau, coordinateur du plan de rénovation énergétique des bâtiments, aux ministères Écologie, Énergie et Territoire, retrace l'action étatique contre ces fraudes.

« *Les services de l'État sont effectivement organisés en travaillant dans une coopération très proche entre services* », souligne l'intéressé. « *Les services de l'Anah discutent très régulièrement avec le Pôle national de certificats d'économies d'énergie. On discute très régulièrement avec les services de renseignement, de la police nationale, de la gendarmerie. On discute très régulièrement avec la Direction générale de la protection des fraudes* », évoque M. Huffeteau.

V.KROUN



©Jade Melquiond

L'innovation et l'industrialisation, deux leviers pour massifier la rénovation

À l'occasion du salon Renodays, Christian de Nacquard (Bouygues Construction) et Kévin Cardona (Léonard, groupe Vinci) ont débattu des leviers pour accélérer la rénovation des bâtiments : innovation, industrialisation et nouveaux modèles économiques. Les signes qu'une transformation profonde du secteur est en marche.

« Construire en neuf, c'est simple. On part d'une feuille blanche », résume Christian de Nacquard, directeur de l'innovation chez Bouygues Construction. Pour la rénovation, c'est une tout autre histoire : confrontée à l'existant, elle implique de composer avec les imprévus structurels, les contraintes techniques et l'hétérogénéité du bâti. Chaque opération devient un cas unique.

Dans le Nord, Bouygues a par exemple dû scanner individuellement chaque maison d'un ensemble de logements sociaux : « On pensait que c'était du copier-coller, mais chaque bâtiment avait ses spécificités », explique le directeur. Le scan 3D et la maquette numérique (BIM) s'imposent ainsi comme des outils clés pour fiabiliser les diagnostics et préparer les chantiers. Leur automatisation pourrait à terme permettre de gagner un temps précieux dans la phase d'étude.

« Le diagnostic, c'est le nerf de la guerre. Il faut savoir de quoi est fait le bâtiment avant d'intervenir », insiste Kévin Cardona, directeur de l'innovation entrepreneuriale chez Léonard, la plateforme d'innovation du groupe Vinci. L'innovation numérique joue ici un rôle déterminant.

Diverses start-ups développent des solutions mêlant drones, vision par ordinateur et intelligence artificielle pour détecter les déperditions thermiques, cartographier les défauts de façade ou encore inventorier les matériaux présents dans un bâtiment. Ces technologies permettent non seulement de mieux comprendre l'existant, mais aussi de créer les bases d'un futur marché du réemploi.

Pour massifier la rénovation, les deux intervenants en sont convaincus, l'industrialisation est incontournable.

« *Il faut passer de l'artisanat de la construction à une véritable industrie du bâtiment* », avance Christian de Nacquard. Bouygues expérimente ainsi le hors-site, notamment à travers des solutions semi-industrialisées d'isolation par l'extérieur. « *Cela nous permet d'aller plus vite, avec une meilleure qualité finale, sans augmenter les coûts* », explique-t-il.

Mais cette industrialisation doit rester pragmatique. Kévin Cardona rappelle que « *le rêve du tout hors-site a coûté des milliards à des entreprises comme Katterra* ». Le modèle d'usines centralisées ne fonctionne pas dans un secteur aux marges faibles et aux chantiers éclatés.

« *L'enjeu n'est pas de tout produire en usine, mais d'industrialiser le geste* », précise-t-il. Autrement dit, digitaliser le savoir-faire des artisans et concevoir des processus répétables, mais adaptables à la diversité architecturale française. « *L'industrialisation ne doit pas se voir* », résume M. Cardona, plaçant pour une approche invisible mais efficace.

Au-delà de la technologie, la réussite de cette mutation repose sur l'humain. Pour accélérer le passage de l'idée au terrain, Bouygues a créé Scale One, un atelier grandeur nature où les innovations sont testées en conditions réelles avec l'ensemble des acteurs du chantier, que ce soit les architectes, les bureaux de contrôle ou encore les organismes de certification. « *Entre la conception d'une innovation et son application réelle, il peut se passer plusieurs années. On n'a plus ce temps-là* », alerte Christian de Nacquard.

De son côté, Vinci mise sur Léonard, sa plateforme d'innovation, pour accompagner les start-ups et former les

collaborateurs. Le Seed Program aide les jeunes à structurer leur offre et leur stratégie de marché, tandis que le Catalyst Program soutient les entreprises plus matures afin de massifier l'usage de leurs solutions. Des initiatives comme La Solive, dédiée à la reconversion aux métiers de la rénovation, ou Arsenio, centrée sur la formation au jumeau numérique, visent à embarquer tout l'écosystème, des grands groupes jusqu'aux TPE.

Repenser le modèle économique de la rénovation

Si les technologies et les compétences évoluent, le modèle économique de la rénovation reste à inventer. « *Pour massifier, il faut d'abord innover sur le modèle économique* », affirme Kévin Cardona. Il cite l'exemple de Newable, qui a imaginé un système de loyer énergétique : les économies d'énergie réalisées servent à rémunérer l'investisseur, alignant ainsi les intérêts du propriétaire et du locataire.

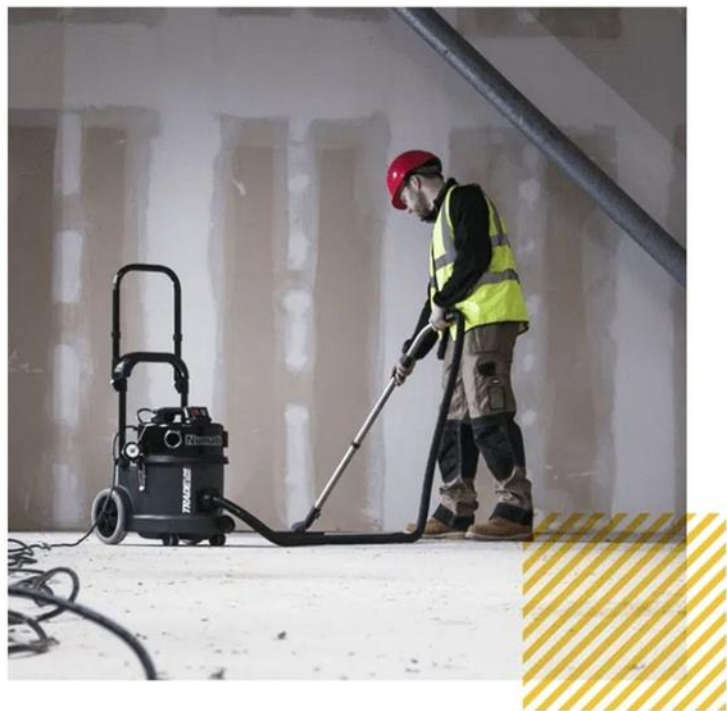
Pour Christian de Nacquard, c'est l'absence d'un guichet unique qui freine aujourd'hui le marché : « *Il manque une entité capable de piloter l'ensemble (financement, technique, exploitation, juridique). Même les ménages aisés hésitent à se lancer, non pas par manque de moyens, mais par manque de clarté* ».

L'enjeu est donc global : transformer les outils, les compétences et les modèles pour faire de la rénovation un levier industriel, durable et attractif. Une révolution en cours, que les grands groupes veulent désormais partager avec tout l'écosystème du bâtiment.

J.LEDUC

Sur les chantiers, poussières, gravats, résidus de matériaux, eau boueuse ou projections font partie du quotidien. Les conditions sont rudes, les contraintes fortes et les besoins en matériel de nettoyage irréprochable. C'est dans ce contexte que Numatic revendique une offre dédiée et rationalisée pour les professionnels de la construction

Découvrez nos produits spécialement conçu pour la construction et la rénovation



TEM390A
Classe M

Nos machines pour le secteur de la construction sont conçues pour une utilisation intensive sur les chantiers et se distinguent par leur longévité et leur fiabilité.

Numatic fait partie des principaux fabricants mondiaux de solutions de nettoyage professionnel et travaille en relation permanente avec les utilisateurs des domaines visés. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons concevoir des produits qui répondent entièrement aux besoins.

L'utilisation intensive sur les chantiers exige à la fois une structure robuste et durable ainsi qu'une capacité de filtration élevée, correspondant à la filtration de classe H, afin d'éviter les conséquences des poussières fines.

- ✓ Puissance et performance
- ✓ Filtration avancée
- ✓ Grande capacité / cuve 18L
- ✓ Grande capacité / cuve 18L
- ✓ Cartouche H13 norme NF en ISO 29463-5 (EN1822)



RSB150NX
Classe H

- ✓ Système de filtration HEPA13
- ✓ Autonomie de 50 minutes, la plus longue durée du marché
- ✓ Batterie lithium garantie 3 ans
- ✓ Minimise les risques de chutes
- ✓ Cartouche H13 norme NF en ISO 29463-5 (EN1822)

MaPrimeRénov' et rénovation d'ampleur : une reprise du guichet sous restrictions



Plafonds d'aides, ciblage des passoires thermiques, lutte contre la fraude : voici les nouvelles règles de MaPrimeRénov' pour les rénovations énergétiques d'ampleur. Le point sur les évolutions concrètes.

Après un retentissant gel pendant trois mois, le guichet MaPrimeRénov' rouvre le 30 septembre pour les rénovations d'ampleur.

Une reprise qui tient selon le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation en trois axes : « recentrage, territorialisation et lutte contre la fraude et les abus ».

Des seuils d'aide calqués sur les gains de classe énergétique

Commençons déjà par les termes restrictifs de cette réouverture, réservée davantage à ceux souffrant d'une forte précarité énergétique.

Ainsi, les aides à ces rénovations globales cibleront exclusivement les ménages les plus modestes et les passoires thermiques (logements E, F et G).

Des plafonds de travaux subventionnables ont été fixés selon les gains de classes énergétiques. Le seuil va jusqu'à 30 000 euros HT pour deux gains de classe et jusqu'à 40 000 euros HT pour trois, voire plus.

« En conséquence de ce ciblage, le « bonus de sortie de passoire » est supprimé », détaille le ministère.

« Les taux d'aide sont inchangés : les ménages les moins aisés peuvent ainsi bénéficier d'une aide de l'État jusqu'à 80 % du plafond de travaux ci-dessus, soit 24 000 € pour un gain de 2 classes énergétiques, et 32 000 € pour un gain de 3 classes », lit-on dans son communiqué.

Rien ne change pour les rénovations des copropriétés, dont le guichet est resté

ouvert cet été. Des ajustements sont toutefois prévus pour l'année 2026.

25 000 dossiers analysés

Rappelons que le gel de MaPrimeRénov' a été appliqué pour lutter contre les fraudes. « *Une étude sur les prix des travaux est également en cours pour identifier les abus et effets d'aubaine* », mentionne le ministère.

Durant cette trêve estivale, environ 25 000 dossiers de demandes de subventions ont été examinés de façon approfondie, pour 935 millions d'euros de subventions potentielles.

Sans compter le focus sur une centaine d'Accompagnateurs Rénov' et entreprises mandataires, voire de travaux. Encore « *sous surveillance active* » : près de 14 000 dossiers, représentant des 600 000 euros de subventions potentielles.

“

Au vu du succès du dispositif depuis le début de l'année, 13 000 nouveaux dossiers pourront être acceptés d'ici la fin de 2025.

Information ministérielle

Le 12 septembre 2025, 71 828 rénovations d'ampleur étaient dénombrées, après 37 626 le 12 septembre 2024.

En fonction des arbitrages autour de la prochaine loi de finances, les demandes déposées de septembre à décembre devraient être instruites au 1er trimestre 2026.

Des objectifs territorialisés

Juillet dernier, une proposition de loi visait à décentraliser la gestion de MaPrimeRénov', sans suite pour le moment. En attendant, des objectifs territoriaux seront fixés, complétés par un suivi hebdomadaire pour les acteurs de la rénovation. Ce qui laisserait aux collectivités et aux acteurs locaux l'opportunité « *d'anticiper la dynamique de leur territoire* ».

« *S'agissant des monogestes, 137 949 dossiers ont été engagés depuis le début de l'année, contre 181 288 à la même date en 2024, ce qui est cohérent avec la montée en puissance parallèle de la rénovation énergétique d'ampleur* », poursuit le ministère.

N'oublions pas l'exclusion de certains travaux monogestes, qui inquiète certaines professions, dont celle de l'ITE et du chauffage biomasse.

V.KROUN



MaPrimeRénov' : la plateforme de nouveau opérationnelle, annonce l'Anah

Les rebondissements autour de MaPrimeRénov' n'en finissent plus. Deux jours seulement après la réouverture de la plateforme pour les rénovations d'ampleur, l'Anah a dû procéder à une maintenance technique. Le service serait de nouveau opérationnel depuis le 7 octobre.

À peine rouverte pour les rénovations d'ampleur le 30 septembre, la plateforme MaPrimeRénov' faisait face à un afflux de demandes d'aides, nécessitant des opérations de maintenance dès le 2 octobre.

Selon l'Agence nationale de l'habitat (Anah), il y aurait eu près de 150 000 connexions en deux heures le jour de la réouverture, soit dix fois plus que d'habitude.

Le 7 octobre, sur le salon Renodays, Valérie Mancret-Taylor, directrice générale de l'Anah annonçait la reprise du service en ligne.

« Des mesures de renforcement des infrastructures techniques ont été mises en œuvre permettant à la plateforme (monprojet.anah.gouv.fr) d'être à nouveau accessible mardi 7 octobre », a précisé

l'Anah sur son compte LinkedIn. « Un système de file d'attente automatique » a également été mis en place.

Les particuliers devraient ainsi pouvoir faire leurs démarches sans message d'erreur.

Pour rappel, la plateforme a rouvert pour les rénovations d'ampleur, après un gel estival de trois mois.

Pour expliquer cette suspension, le gouvernement avait avancé un engorgement du nombre de dossiers déposés et une explosion du nombre de fraudes.

Le dispositif a repris depuis le 30 septembre, mais sous de nouvelles conditions plus restrictives, s'adressant en priorité aux ménages les plus modestes et avec de nouveaux plafonds d'aide abaissés.

Par ailleurs, seuls 13 000 dossiers pourront être acceptés d'ici fin 2025, et ne seront financés qu'à partir de 2026, une fois le projet de loi de finances (PLF) adopté.

À ce jour, 1 700 dossiers auraient été déposés sur les 13 000 pouvant être acceptés, a précisé l'Anah.

C.LEMONNIER



Rénovation énergétique : la DGCCRF constate toujours beaucoup de fraudes

Selon une récente enquête de la répression des fraudes, de nombreuses « irrégularités » auraient été constatées auprès de 1 000 entreprises de rénovation énergétique ayant fait l'objet de plaintes. En 2024, 26 000 signalements ont été déposés sur la plateforme Signal Conso.

Fin juin, le dispositif MaPrimeRénov' était partiellement suspendu pour les rénovations d'ampleur.

Parmi les explications avancées par le ministère du Logement : la nécessité de mieux lutter contre les fraudes à la rénovation énergétique.

Selon Valérie Létard, ministre du Logement, 44 000 dossiers frauduleux auraient en effet été détectés en 2024.

En cette fin septembre, alors que le dispositif MaPrimeRénov' remanié rouvre aux ménages, la répression des fraudes dévoile les résultats d'une enquête menée auprès de 1 000 professionnels du bâtiment.

Selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), des « manquements graves » auraient été observés chez 34 % d'entre eux.

La DGCCRF a ainsi transmis 140 procès-verbaux pénaux à la justice pour des « *pratiques commerciales trompeuses* » et du « *démarchage agressif* ». Elle a également infligé 50 amendes administratives, « *principalement pour du démarchage téléphonique illicite* », et ordonné une mise en conformité de 140 professionnels.

Les enquêteurs auraient notamment constaté des collectes de données via des sites trompeurs, des opérateurs se présentant comme mandatés par l'État, des arguments commerciaux trompeurs, des clauses abusives dans les contrats, « *tout cela dans le but de duper le consommateur qui se retrouve à signer des documents sans en connaître la portée* ».

Ce taux « élevé » de 34 % serait toutefois à relativiser « *car les contrôles réalisés par la DGCCRF sont effectués sur la base de plaintes et signalements ; ils ne sont donc pas représentatifs du secteur dans son ensemble* », précise un communiqué de la répression des fraudes.

Toujours selon la DGCCRF, 26 000 signalements auraient été déposés en 2024 via sa plateforme Signal Conso, contre 23 000 en 2023. Cette même année, des « irrégularités » avaient été observées chez 50 % des 800 établissements contrôlés.



Sept syndicats et associations du génie climatique appellent l'État à ne pas exclure les rénovations par geste et à maintenir le budget 2026 pour MaPrimeRénov'.

Alors que les ventes d'équipements de génie climatique poursuivent leur baisse depuis deux ans, sept syndicats et associations réclament plus de stabilité dans les aides à la rénovation énergétique.

À l'occasion du salon Renodays, Uniclima, l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC), Énergies & Avenir, le Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse (SFCB), Enerplan ou encore AF Ventilation et l'Alliance Froid Climatisation Environnement (AFCE) demandent de ne pas exclure les rénovations par geste.

Ne pas exclure les travaux monogestes

Selon eux, la rénovation d'ampleur doit être privilégiée lorsque c'est techniquement et économiquement possible, mais la rénovation par geste ne doit pas être exclue pour permettre aux ménages d'avancer à leur rythme, en fonction de leurs capacités d'investissement.

« Rien n'empêche aujourd'hui d'inscrire les monogestes dans une perspective cohérente

MaPrimeRénov' : 7 syndicats appellent à ne pas exclure la rénovation par geste

et intelligente, grâce à un parcours de rénovation performante par étapes successives », soulignent-ils.

Les sept partenaires défendent les parcours de rénovation par geste, dans un contexte où certains travaux monogestes sont menacés dans le cadre de MaPrimeRénov', comme l'installation de chaudières biomasse ou l'isolation des murs.

Maintenir le budget MaPrimeRénov' pour 2026

Dans un contexte d'incertitude politique, ils appellent également au maintien du budget MaPrimeRénov' pour 2026, avec une enveloppe *« au moins équivalente à celle de 2025 »*, soit 3,4 milliards d'euros.

Les signataires rappellent ainsi qu'*« un euro d'aide investi en rénovation par geste engendre 4 euros de travaux en moyenne »*.

Ils énumèrent ainsi les multiples bénéfices de ce type de travaux, à la fois pour les recettes fiscales de l'État (emplois, TVA, activité...), la baisse des émissions de gaz à effet de serre, ou encore la réduction de la dépendance de la France aux énergies importées.

C.LEMONNIER

CEE : le gouvernement souhaite augmenter l'enveloppe de 27 % en 2026

Lors d'une audition devant l'Assemblée nationale, Monique Barbut, ministre de la Transition écologique et de la Biodiversité, a annoncé une augmentation de 27 % de l'enveloppe allouée aux certificats d'économies d'énergie (CEE) dès 2026, portant ce mécanisme privé de financement à plus de huit milliards d'euros. Cette mesure, destinée à soutenir la rénovation énergétique et la mobilité électrique, soulève néanmoins des interrogations sur son efficacité et son coût pour les consommateurs.

Auditionnée vendredi 24 octobre 2025 par la commission du Développement durable de l'Assemblée nationale, la nouvelle ministre de la Transition écologique et de la Biodiversité Monique Barbut a fait part de ses premières orientations. Parmi elles, une annonce marquante : la hausse de 27 % de l'enveloppe des certificats d'éco-



nomies d'énergie (CEE) dès 2026, portant ce dispositif de financement privé à plus de huit milliards d'euros. Une mesure destinée à soutenir la rénovation énergétique des logements et le déploiement de la mobilité électrique.

Mis en place en 2005, ce dispositif, fondé sur le principe du pollueur-payeur, impose aux fournisseurs d'énergie de financer des actions visant à réduire la consommation énergétique et à améliorer l'efficacité des équipements. En pratique, lorsqu'un fournisseur accorde une aide financière à un ménage ou à une entreprise — par exemple pour remplacer une chaudière au fioul par une pompe à chaleur — il obtient en contrepartie un certificat d'économies d'énergie (CEE). Tous les quatre ans, ces acteurs doivent prouver à l'État qu'ils ont atteint le quota de CEE qui leur a été attribué.

Désireux de soutenir la transition énergétique sans alourdir davantage les dépenses publiques, l'État s'appuie sur ce

mécanisme financé par des fonds privés. Les fournisseurs d'énergie, chargés de mettre en œuvre le dispositif, en répercutent le coût sur les factures d'électricité, de gaz ou de carburant.

En complément des aides publiques, certaines opérations jusqu'ici financées directement par l'État seront désormais prises en charge grâce aux ressources issues des CEE. L'effort porté par ce dispositif devrait ainsi augmenter d'environ 27 %, passant de 6 milliards d'euros en 2025 à plus de 8 milliards en 2026, a confirmé la ministre Monique Barbut devant la commission du Développement durable.

Elle a précisé que cette augmentation bénéficierait en particulier au dispositif MaPrimeRénov' pour la rénovation énergétique, ainsi qu'à la mobilité électrique, avec le bonus écologique à l'achat d'un véhicule et le leasing social, qualifiés de mesures essentielles pour le pouvoir d'achat. *« Nous veillerons à leur utilisation optimale pour qu'ils s'adressent d'abord aux populations les plus vulnérables »*, a-t-elle ajouté.

Interrogé au sujet de MaPrimeRénov', actuellement confrontée à un afflux important de demandes, le ministre délégué à la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, a assuré qu' *« il n'y a pas de baisse des crédits »*, précisant qu'il s'agit simplement d' *« un basculement d'une partie du financement vers les certificats d'économies d'énergie (CEE) »*.

Pour 2026, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), chargée de distribuer les aides MaPrimeRénov', disposera de 3,5 milliards d'euros de crédits : 1,5 milliard d'euros provenant de l'État, 1 milliard d'euros issus

des CEE, 700 millions d'euros des quotas carbone, complétés par la trésorerie de l'Anah, selon une source gouvernementale. Très attendu par les acteurs du secteur, le décret fixant les modalités de la 6^e période des CEE (2026-2030) devrait être publié prochainement.

Dans une étude publiée le 14 octobre, l'association de défense des consommateurs UFC-Que Choisir a mis en lumière les principaux dysfonctionnements du dispositif, déjà soulignés par la Cour des comptes. En septembre 2024, cette dernière avait relevé la nécessité de rapprocher le dispositif de la réalité des économies d'énergie et critiqué un mécanisme jugé coûteux pour les consommateurs.

Selon l'UFC-Que choisir, sur la cinquième période (2022-2025), le dispositif aurait représenté un coût annuel compris entre 124 et 244 euros par ménage via les factures d'énergie et de carburant. Les contributions seraient particulièrement élevées en zones rurales, où les ménages financent notamment les CEE via le plein de carburant. L'association souligne que les ménages sont les principaux financeurs du dispositif, et que ce poids risque d'augmenter dès 2026 avec les nouvelles annonces gouvernementales.

L'UFC-Que choisir relève aussi que le montant des primes CEE est aujourd'hui basé sur des économies d'énergie théoriques, et non sur des gains réellement constatés. Selon l'association, près de 40 % des CEE délivrés ne reflèteraient pas les économies réelles générées par les travaux de rénovation énergétique soutenus, ce qui remet en question l'efficacité réelle du dispositif.



MaPrimeRénov' : rabotage en vue pour les dotations de l'Anah

Le projet de budget 2026 prévoit de diminuer les crédits de paiement accordés à l'Agence nationale de l'habitat (Anah). L'établissement public, qui distribue les subventions MaPrimeRénov', pourrait disposer de 1,5 milliard d'euros de crédits de paiement en 2026, contre 2 milliards en 2025.

Mis à mal par l'instabilité politique de ces derniers mois, le dispositif MaPrimeRénov' restera centré « *sur les logements prioritaires* » pour les rénovations d'ampleur. Le PLF 2026 prévoit que les rénovations par gestes cibleront, elles, en priorité la décarbonation. Mais la nouveauté, c'est la baisse de 500 millions d'euros de la dotation accordée à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), qui distribue ces aides à la rénovation énergétique.

Le texte, qui doit définir le futur budget public, table sur une utilisation plus importante de certificats d'économie d'énergie (CEE). L'État verserait ainsi moins d'argent à l'Anah, qui disposera de 1,5 milliard d'euros de crédits de paiement en 2026, contre 2 milliards en 2025.

« *C'est une grande baisse* », réagit Maxime Ledez, chercheur à l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). « *La question c'est "Est-*

ce que les CEE seront suffisants pour compenser cette baisse des crédits ?" », s'interroge-t-il. Pour rappel, les CEE sont financés par les énergéticiens dans un volume fixé par l'État. Mais ce dernier n'a pas encore été défini pour 2026 et au-delà.

« *On voit difficilement comment il serait possible de baisser la dotation financière tout en augmentant le nombre de rénovations énergétiques* », souligne M. Ledez. D'après l'intéressé, l'objectif étatique de rénover 700 000 logements par an en 2030, n'est pas gagné.

Après une pause estivale, le dispositif MaPrimeRénov' avait rouvert pour les rénovations d'ampleur. Mais près de 20 fédérations et associations avaient alors envoyé une lettre ouverte à Sébastien Lecornu, dénonçant une nouvelle version « *amoindrie* » de MaPrimeRénov'. En cause : des conditions d'attribution moins généreuses qu'auparavant et un quota de dossiers maximum.

Du côté des rénovations « *par geste* », il est toujours prévu d'exclure l'isolation des murs et l'installation de chaudières biomasse (bois et granulés) de la liste des travaux éligibles. Il n'y a pas plus de précision à ce stade sur la priorité donnée à la décarbonation par le PLF 2026.

R.BARROU



EnR : Sébastien Lecornu veut « réexaminer » leur financement

Devant les députés, Sébastien Lecornu a affirmé sa volonté d'accorder plus prudemment des financements publics aux énergies renouvelables. Le Premier ministre veut revenir sur des « effets d'aubaine » dont ont pu bénéficier les producteurs d'énergie renouvelable lors de la hausse des prix.

Sébastien Lecornu a affirmé le 15 octobre qu'il ne souhaitait pas remettre en cause les objectifs en matière d'énergies renouvelables. Mais au cours de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a aussi indiqué qu'il fallait réexaminer « *la manière dont l'argent public est employé* » pour les financer.

« Corriger les effets d'aubaine »

« *Est-ce que nous souhaitons ou est-ce que nous allons dégrader nos objectifs en matière d'énergies renouvelables ? La réponse est non* », a assuré le Premier ministre. Pourtant, Sébastien Lecornu s'interroge : « *Est-ce que nous devons davantage interroger la manière dont l'argent public est employé pour financer les énergies renouvelables ? Est-ce que nous devons faire en sorte qu'il n'y ait pas de rentes de situation ?* »

En réalité, le chef du gouvernement semble déjà avoir tranché en faveur d'une participation plus prudente de l'État aux EnR. Le projet de budget pour 2026 prévoit notamment dans son article 69 de « *corriger les effets d'aubaine dont ont bénéficié, dans un contexte de forte hausse des prix de l'électricité, les producteurs qui ont reçu un soutien public* ».

Les filières ne sont « pas les mêmes qu'il y a huit ans »

Sébastien Lecornu a voulu justifier sa position en affirmant que les filières économiques ou encore l'éolien en mer « *ne sont pas les mêmes qu'il y a huit ans* », provoquant une nouvelle « *manière d'équilibrer notre système électrique et la manière de stocker cette énergie* ».

En septembre 2025, le média Contexte avait révélé que Sébastien Lecornu envisageait un projet de moratoire sur l'éolien et le solaire terrestre. Une décision qui mettrait en péril 80 000 emplois selon France Renouvelables. L'information avait ensuite été démentie par le Premier ministre. Mais l'épisode avait montré les tensions qui existent sur le sujet alors que la PPE3 fait toujours l'objet de tergiversations.

R.BARROU

PLF 2026 : un « désengagement inédit de l'État » pour le logement social ?

L'USH alerte sur un budget 2026 qui, entre révision du RLS et réduction des moyens pour rénovation, pourrait impacter les bailleurs sociaux.

Le projet de loi de finances (PLF) 2026, révélé le 14 octobre en Conseil des ministres, n'a pas tardé à faire réagir le monde du bâtiment.

Après la filière rénovation énergétique, au tour du logement social. L'Union social pour l'habitat (USH), fait les comptes à partir des premiers éléments dévoilés.

Premiers constats : « les ponctions opérées sur les organismes Hlm en 2026 atteindront un niveau record », lit-on dans leur communiqué.

Ce qui représenterait 550 millions de dépenses en plus et « 750 millions d'euros de moyens en moins pour entretenir, rénover et construire ». Les prélèvements prévus

atteindraient les 2,175 milliards d'euros, voire un total de 16,169 milliards d'euros depuis 2017.

Vers une révision du RLS

Trois postes seraient concernés, dont les aides personnelles au logement (APL). Le programme 109 prévoyait 16,713 milliards d'euros en 2025 d'autorisations d'engagement. Un chiffre qui passerait à 16,112 milliards d'euros.

« Cette baisse est, en toute hypothèse, liée à une hausse de la RLS et donc du prélèvement sur le chiffre d'affaires des organismes Hlm. Depuis la loi de finances pour 2018, les organismes Hlm sont en effets contraints de compenser auprès des bénéficiaires le désengagement financier de l'État », décrypte l'union.

Le budget 2025 avait convenu de la réduction de loyer de solidarité (RLS), pour contrer l'impact sur « la capacité d'investissement des bailleurs sociaux » mais le PLF



2026 revient sur cette dynamique. Cela pourrait peser dans les charges financières des bailleurs sociaux.

Rénovation des logements sociaux : aucune aide affichée

« L'État confirmerait par ailleurs son désengagement dans le financement du Fonds national des Aides à la Pierre (FNAP), qui permet notamment la production de logements très sociaux », s'inquiète l'USH.

Les cotisations que doivent verser les bailleurs sociaux en compensation à la Caisse de Garantie du Logement locatif social (CGLLS) s'élèvent par conséquent à 375 millions d'euros. Soit une augmentation de 300 millions d'euros.

Que dire de la rénovation des logements sociaux et « *changements de vecteurs* » ? Fixés à 200 millions dans la loi de finances 2025, les montants prévus ne sont pas mentionnés dans le budget 2026.

Des dispositions jugées « *inacceptables* »

L'USH craint un « *désengagement inédit de l'État* », en particulier pour les Outre-mer. Les autorisations d'engagement logement descendent de 262 millions d'euros dans le PLF 2025 à 236 millions d'euros dans celui de 2026.

« La baisse porte essentiellement sur les aides à la pierre accordées aux organismes de logement social pour la construction et l'amélioration du parc (142 M€ sont fléchés aux organismes après 166 M€ en 2025) », est-il détaillé dans le compte rendu de l'USH.

Sa présidente, Emmanuelle Cosse juge ces mesures « *inacceptables* ».



Les montants considérables prélevés à la source sur les organismes Hlm depuis 2017 ne servent pas la politique du logement et vont se perdre dans le budget de l'État

Emmanuelle Cosse,
président de l'USH

« Le débat parlementaire doit corriger significativement ce projet de loi de finances pour nous permettre de relancer l'économie », abonde l'ancienne ministre du Logement.

Elle appelle d'ailleurs le nouveau ministre du Logement et de la Ville, Vincent Jeanbrun, à « *considérer que le premier combat à mener, en matière de politique du logement, est celui du budget* ».

Reste à savoir si les débats entre parlementaires et exécutif sur le PLF 2026 rebattront les cartes...

V.KROUN



QPV : le gouvernement veut prolonger les aides fiscales jusqu'en 2030

Le projet de budget 2026 prévoit de prolonger jusqu'à fin 2030 les exonérations fiscales pour les entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en les unifiant autour d'un zonage unique.

Les entreprises installées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pourraient bénéficier d'un coup de pouce prolongé. Selon le projet de loi de finances 2026, présenté le mardi 14 octobre, le gouvernement entend proroger jusqu'au 31 décembre 2030 les dispositifs fiscaux existants. Les exonérations d'impôts locaux et celles sur les bénéfices, aujourd'hui réservées aux zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), devaient initialement s'arrêter fin 2025.

Vers un zonage unique des aides aux entreprises

Constatant un « *manque de lisibilité et de cohérence* », l'exécutif souhaite faire des QPV le seul zonage fiscal de référence pour les aides aux entreprises. À partir de 2026, les exonérations seront donc harmonisées et étendues, intégrant à la fois les impôts locaux et l'impôt sur les bénéfices. Autre évolution notable : les activités artisanales et de santé deviennent éligibles aux avan-

tages fiscaux. Une manière de soutenir la transmission des entreprises artisanales tout en facilitant l'accès aux soins pour les habitants de ces territoires.

Un budget renforcé pour l'Anru et le NPNRU

Le gouvernement confirme également une dotation de 116 millions d'euros en 2026 à destination de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), afin de poursuivre le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Pour sécuriser ses financements, la date limite d'engagement du NPNRU est toutefois repoussée d'un an, de 2026 à 2027. Ce décalage entraîne un ajustement budgétaire de 91 millions d'euros sur le programme « politique de la ville ».

Au total, l'enveloppe dédiée à la politique de la ville atteint 651,7 millions d'euros pour 2026, contre 609,6 millions dans la loi de finances précédente. Une hausse qui traduit la volonté de l'État de maintenir ses efforts en faveur du développement économique et social des quartiers prioritaires, en soutenant à la fois l'activité des entreprises et la rénovation urbaine.

J.LEDUC

Budget 2026 : la CAPEB alerte sur les besoins des TPE du bâtiment



La CAPEB réagit au projet de loi de finances 2026. L'organisation appelle les parlementaires à mieux prendre en compte les besoins des TPE du bâtiment, fragilisées par un recul d'activité, des défaillances en hausse et des suppressions d'emplois.

Le projet de loi de finances 2026 suscite de vives inquiétudes dans les rangs des artisans du bâtiment. La CAPEB alerte sur la fragilité des TPE, confrontées à un ralentissement durable d'activité et à une multiplication des défaillances d'entreprises.

L'organisation appelle désormais les parlementaires à défendre les intérêts des petites structures qui représentent, rappelle-t-elle, 96 % des entreprises du secteur.

La CAPEB insiste sur la nécessité d'instaurer une réelle équité fiscale. Elle dénonce la concurrence jugée déloyale

avec les micro-entreprises et salue, dans le projet de budget 2026, le maintien de la baisse du seuil de franchise en base de TVA à 25 000 euros pour les entreprises du bâtiment.

Une mesure « *essentielle* » selon l'organisation, qui permet de réduire les distorsions de concurrence, de protéger le modèle artisanal et de sécuriser son rôle en matière de protection sociale, d'apprentissage et de contributions aux finances publiques.

Une gestion de MaPrimeRénov' jugée chaotique

La CAPEB critique par ailleurs la nouvelle baisse des crédits alloués à MaPrimeRénov', malgré l'annonce d'une stabilité globale des budgets de l'Anah grâce aux CEE. Selon elle, le dispositif est piloté par une logique strictement budgétaire, sans réelle stratégie de massification de la rénovation énergétique. Elle regrette que l'accent soit mis sur les pompes à

chaleur, au détriment des gestes d'isolation des murs ou des chaudières biomasses, pourtant jugés primordiaux.

Pour sortir de cette impasse, la CAPEB réclame des financements stables et ambitieux, une simplification de l'accès à la qualification RGE pour permettre aux TPE d'intégrer le marché, ainsi qu'un parcours de rénovation simplifié par étapes, étalé sur cinq années. L'organisation annonce d'ailleurs le lancement d'une grande consultation de ses adhérents sur l'avenir du dispositif.

Un recul du soutien à l'apprentissage dénoncé

Autre sujet d'inquiétude : l'apprentissage. La CAPEB s'insurge contre la suppression des exonérations de cotisations salariales pour les apprentis, la fin de l'aide forfaitaire au permis de conduire et le recentrage des aides à l'embauche.

Des mesures jugées contraires à l'objectif d'insertion professionnelle et de transmission des savoir-faire artisanaux. L'organisation demande aux parlementaires de rétablir un soutien clair à la voie de l'apprentissage, en particulier pour les petites entreprises de moins de 50 salariés, qu'elle considère comme le véritable moteur du dispositif.

De nombreuses orientations prises dans les projets de textes budgétaires apportent de nouvelles inquiétudes aux entreprises artisanales du bâtiment déjà fragilisées par une mauvaise conjoncture et une instabilité politique qui perdure.

*Jean-Christophe Repon,
président de la CAPEB*

« Nous appelons les parlementaires à corriger les dispositions envisagées, qui sont de toute évidence contraires aux intérêts de nos petites entreprises », déclare Jean-Christophe Repon.

J.LEDUC



Un coup de pouce fiscal pour les bailleurs privés en 2026 ?

Le ministre de la Ville et du Logement, Vincent Jeanbrun, souhaite instaurer une incitation fiscale destinée à relancer l'investissement locatif, via un amendement au projet de loi de finances 2026.

Le ministre de la Ville et du Logement, Vincent Jeanbrun, a annoncé vendredi 17 octobre son intention de créer un « *statut du bailleur privé* » via un amendement au projet de loi de finances 2026. Cette incitation fiscale, très attendue par les professionnels du secteur, a pour objectif de relancer l'investissement locatif.

Depuis plusieurs mois, la France traverse une grave crise du logement. Après des années de flambée des prix alimentée par des taux d'intérêt historiquement bas, le retournement brutal du marché, provoqué par la remontée des taux depuis 2022, a rendu l'accès à la propriété très difficile pour beaucoup de ménages. Résultat : moins de ventes, plus de locataires, et un

marché locatif saturé, déjà sous pression à cause des locations touristiques. Trouver un logement devient de plus en plus compliqué, et les demandes de logements sociaux explosent.

Entre les six premiers mois de 2024 et la même période en 2025, le nombre de logements neufs achetés par des investisseurs particuliers a été divisé par deux.

Un texte aux contours encore flous

C'est dans ce contexte que le nouveau ministre souhaite la création de ce « *nouveau dispositif fiscal incitatif qui accompagnera la relance de la construction et de la rénovation de logements locatifs* ». Selon lui, il « *permettra de mettre sur le marché de nouveaux logements locatifs privés, en complément du parc de logements sociaux* ».

Le contenu exact du texte reste encore à préciser. Des discussions sont en cours



avec le ministère de l'Économie et les acteurs du secteur, indique Vincent Jeanbrun, ancien maire de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne), qui insiste sur le fait qu'aucune décision n'est arrêtée à ce stade et que le débat aura lieu au Parlement.

Le texte devrait néanmoins s'inscrire dans la continuité des réflexions engagées par Valérie Létard (UDI) lorsqu'elle était ministre du Logement, notamment à travers un rapport confié à deux parlementaires.

Dévoilé fin juin, le rapport du député Mickaël Cosson (MoDem) et du sénateur Marc-Philippe Daubresse (LR) suggérerait plusieurs mesures fiscales incitatives : bonus fiscaux pour les loyers abordables ou en faveur des ménages modestes, exonération d'impôt après 20 ans de détention, ou encore exclusion des logements loués en résidence principale de l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Le ministère du Logement ne précise pas, à ce stade, lesquelles de ces propositions seront retenues.

Un « signal fort » envoyé au secteur ?

La première version de l'amendement gouvernemental devrait porter à la fois sur les logements neufs et anciens. Elle comporterait un mécanisme d'amortissement fiscal, permettant de diminuer la base imposable des revenus locatifs de 2 % pour les logements neufs, ainsi que des incitations à la rénovation énergétique.

Le ministre du Logement qualifie ce projet d'amendement gouvernemental de « *signal fort* » envoyé au secteur.

En effet, la création d'un « statut du bailleur privé » est très attendue par l'ensemble du secteur depuis la fin, en 2024, de la niche fiscale Pinel, jugée trop coûteuse pour les finances de l'État.

Cette annonce est « *une très bonne nouvelle* » a réagi Pascal Boulanger, président de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), ravi de voir ce « *dossier remis en haut de la pile* ».

La Fédération française du bâtiment (FFB) se dit également satisfaite, même si son président, Olivier Salleron, juge « *trop faible* » le taux d'amortissement proposé à 2 %.

Concernant les logements sociaux, lors de sa première visite ministérielle en Seine-et-Marne, Vincent Jeanbrun s'était déclaré favorable à un plafonnement du pourcentage par commune. Actuellement, la loi SRU impose un seuil minimum de 20 à 25 % de logements sociaux dans les communes urbaines, sans plafond. En 2022, 54 % des communes concernées par cette loi étaient en dessous de ce seuil.

N.BUCHSBAUM

Les villes prêtes à se mettre « au service de la transition écologique »

À l'occasion d'un congrès les 16 et 17 octobre 2025, les grandes villes ont appelé Sébastien Lecornu à les placer au cœur de la transition écologique. Reste à voir si le Premier ministre entendra cet appel dans le cadre de l'acte de décentralisation qu'il prévoit de présenter d'ici décembre.

Tout est parti d'un courrier envoyé courant septembre par Sébastien Lecornu à l'attention des maires. Le Premier ministre y signalait son intention de lancer un « *grand acte de décentralisation* » de manière à « *garantir un service public efficace, de proximité* ». L'objectif étant de déposer un projet de loi en décembre, soit quelques mois avant les élections municipales.

Les élus locaux avaient jusqu'au 31 octobre pour lui transmettre leurs propositions. Lors du congrès annuel de l'association France urbaine, qui représente les grandes collectivités et métropoles françaises, ces derniers ont demandé à Sébastien Lecornu que cette « *nouvelle étape de décentralisation (...) soit mise au service de la transition écologique* ».

« *Tous les éléments financiers et réglementaires sont prêts (...) pour devenir demain autorités organisatrices de la transition écologique (...) parce qu'on parle économie décarbonée, politique de mobilité, projets alimentaires de territoire, rénovation énergétique de nos logements* », a argumenté Johanna Rolland, présidente de l'association.



France urbaine a aussi proposé de formaliser cette mission en nommant les territoires urbains comme Autorités organisatrices de la transition écologique et solidaire (AOTES). La maire PS de Nantes a toutefois averti qu'une nouvelle vague de décentralisation sans autonomie financière et fiscale serait « *un échec* ». « *Comment se projeter sincèrement vers une extension des responsabilités locales avec une forme d'épée de Damoclès budgétaire en permanence au-dessus de nos têtes ?* », a-t-elle interrogé.

L'association conteste la mise à contribution des grandes villes et intercommunalités dans le projet de budget pour 2026, qu'elle juge « *disproportionnée et injuste* » pour les grands territoires urbains, tant sur le plan du volume que dans les modalités d'application. « *Nous souffrons parfois (...) d'une caricature aussi injuste qu'inexacte qui voudrait que l'urbain soit synonyme seulement de prospérité et d'abondance alors que (...) deux tiers des personnes pauvres vivent dans nos villes* », a plaidé Johanna Rolland, dénonçant une « *politique d'assèchement des ressources locales* ».

R.BARROU

Gouvernement Lecornu II : un ministère de plein exercice pour le logement



X - @Vincent JeanBrun

Le second gouvernement Lecornu laisse place à un ministère du Logement de plein exercice, chapeauté par Vincent Jeanbrun. Le bâtiment attend beaucoup de ce dernier, comme des nouveaux ministres associés aux PME et au Travail. Le mot d'ordre : de la stabilité, en particulier côté rénovation énergétique.

Qui est Vincent Jeanbrun, le nouveau ministre du Logement et de la Ville du gouvernement Lecornu II ?

L'ancien maire de l'Haÿ-les-Roses (Seine-Saint-Denis) était député de la 7ème circonscription du Val-de-Marne et conseiller régional d'Île-de-France.

Son expérience des territoires et de la vie locale a retenu l'attention, notamment de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (OPH).

« La Fédération des OPH se dit satisfaite de retrouver un ministre de plein exercice en charge du Logement, signe attendu de reconnaissance pour une politique publique essentielle », indique son président Michel Ménard.

Vers une politique du logement plus stable ?

Politique publique instable aussi bien côté construction que rénovation énergétique. Les rebondissements politiques envoient des mauvais signaux pour ce dernier chantier et l'aide MaPrimeRénov', dont le budget est chahuté par les changements successifs de gouvernements. Un sujet d'inquiétude exprimée en ouverture du salon Renodays, après la démission rapide du gouvernement Lecornu, 14 heures après sa nomination.

« On a eu la chance, pendant même pas un an malheureusement, de voir Valérie Létard se battre vraiment pour qu'on ait un budget

acceptable », déplorait Olivier Salleron, président de la Fédération française du bâtiment (FFB), lors des échanges.

L'Union sociale pour l'habitat (USH) a d'ailleurs salué le travail de l'ancienne ministre du Logement. « En obtenant pour la première fois depuis 2017 une baisse de la RLS dans le cadre de la loi de finances pour 2025, elle a démontré que le volontarisme politique pouvait infléchir une politique mal pensée, qui a privé les organismes HLM de plusieurs milliards d'euros, grevant leurs capacités d'investissement à l'heure où les besoins de la population n'ont jamais été aussi importants », lit-on dans son communiqué.

Pour le représentant des bailleurs sociaux, différents dossiers brûlants seront à traiter. « Les décisions qui pourraient permettre de rompre avec la crise du logement sont connues : supprimer la RLS qui entrave nos capacités à relancer l'économie, revenir sur la hausse de la TVA sur la production et la rénovation, réengager l'État dans les aides à la pierre et, surtout, respecter la parole donnée et les engagements pris, en particulier pour l'ANRU, pour donner de la visibilité aux acteurs économiques », évoque sa présidente, Emmanuelle Cosse.

Que les artisans du bâtiment « voient le bout du tunnel »

Que dire également de la nomination de Serge Papin aux PME et de l'artisanat, comme de Jean-Pierre Farandou au Travail et aux Solidarités ?

À l'ensemble des ministres susmentionnés, la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ne

demande qu'une chose : encore et toujours de la stabilité. Un ingrédient essentiel pour les petites structures, constituant l'essentiel du tissu économique du bâtiment.

« Les artisans subissent les conséquences d'une conjoncture dégradée : recul de l'activité, baisse des carnets de commandes, changements permanents des aides à la rénovation énergétique, absence d'arbitrages et de décisions publiques pourtant attendues depuis des mois. Dans ce contexte de chaos, chaque jour compte pour l'avenir de nos entreprises et de l'emploi local », lit-on dans le communiqué de l'organisation.

« J'appelle le nouveau Premier ministre à agir au plus vite pour débloquer la réalisation de travaux de rénovation des logements, et notamment leur rénovation énergétique. J'appelle l'ensemble des dirigeants politiques à la plus grande responsabilité pour assurer l'indispensable stabilité dont le pays a besoin », commente son président, Jean-Christophe Repon.

Parmi les dossiers urgents pour la confédération : la simplification de l'accès au label reconnu garant de l'environnement (RGE), l'élaboration de parcours par geste pour la rénovation énergétique ou une meilleure représentativité des TPE dans le dialogue social.

V.KROUN

De nouvelles règles d'urbanisme définitivement adoptées par le Parlement



L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 15 octobre, un texte modifiant certaines règles d'urbanisme pour faciliter les constructions.

L'objectif est de relancer les constructions, sans pour autant prétendre apporter une réponse globale à la crise du logement. La proposition de loi, portée par le député d'Eure-et-Loir du groupe indépendant Liot, Harold Huwart, et soutenue par le gouvernement, prévoit de « simplifier » les instructions de permis de construire et d'autorisation d'urbanisme.

Elle a été adoptée par 65 voix (PS, Liot, bloc central et LR) contre 41 voix (LFI et écologistes).

Devant les députés, M. Huwart a défendu « les milliers de maires [qui] s'épuisent quotidiennement à débloquer des projets de construction et d'aménagement et les acteurs du monde du logement et de la construction

[qui] désespèrent de l'inflation des coûts et des délais que notre législation engendre tous les jours ». Selon lui, « ce texte, même restreint, est utile et attendu ».

Plus de pouvoir pour les maires

La proposition de loi contient une quarantaine de mesures, notamment l'assouplissement des procédures de modification des plans locaux d'urbanisme (PLU) et, dans les zones où il y a des besoins de logements, une extension des dérogations pouvant être accordées par les maires.

Le texte augmente aussi le montant des amendes contre les constructions illégales.

Les procédures de transformation de bâtiments existants en logements, comme les installations agricoles sans usage depuis plus de vingt ans ou les bureaux sont maintenant facilitées et les délais de recours raccourcis.

Mais pour la députée LFI Claire Lejeune, il « *introduit* » surtout « *des régressions par des dérogations qui partent dans tous les sens* », affirmant que les normes sont là « *pour protéger l'environnement* » et « *les gens* ».

Les oppositions fustigent des dérogations qui affaiblissent les concertations locales

En mai dernier déjà, lors du premier passage du texte de loi à l'Assemblée nationale, les députés écologistes et Insoumis avaient dénoncé des mesures qui instaurent, selon eux, des « *dérogations permanentes* » et affaiblissent les mécanismes démocratiques de concertation locale.

Le vote de cette nouvelle loi a été l'occasion pour Vincent Jeanbrun de s'exprimer pour la toute première fois dans l'hémicycle en tant que ministre du Logement. Jusqu'ici député Les Républicains (LR), il a rappelé son ancienne

fonction de maire de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne), déplorant qu'en « *dix ans de mandat* », son « *projet de cœur de ville tant attendu* » n'ait toujours pas vu le jour. Pour le ministre, ce texte « *répond à l'appel et au cri du terrain* ».

Des élus de l'opposition, comme la députée de l'Essonne Claire Lejeune, en ont profité pour rappeler à la tribune qu'une enquête pour prise illégale d'intérêt a été ouverte en 2024 contre l'édile. Le nouveau ministre est soupçonné d'avoir attribué des logements appartenant à un syndicat intercommunal à deux de ses collaborateurs.

L'évocation de ces affaires judiciaires n'auront pas empêché l'adoption du texte, qui se présente comme la première étape d'une réforme plus large du droit de l'urbanisme que le gouvernement entend mener pour relancer une production de logements en forte baisse depuis 2023.

N.BUCHSBAUM





Un tiers des Franciliens sont en grande fragilité vis-à-vis du logement

Sur les plus de 12 millions d'habitants en Île-de-France, la Fondation pour le logement des défavorisés recense 4 millions de personnes mises en difficulté pour se loger. Face à la hausse des loyers, nombreux sont les Franciliens contraints d'être hébergés par un tiers ou d'habiter dans des logements surpeuplés.

Dans son rapport publié le 13 octobre 2025, la Fondation pour le logement des défavorisés, ex-fondation Abbé-Pierre, dénombre 1,3 millions de personnes mal-logées en Île-de-France, soit 10% des Franciliens. En ajoutant les 3 millions de personnes en situation de fragilité, l'antenne régionale de la Fondation et son président Éric Constantin déplorent qu'un tiers des Franciliens rencontrent des difficultés vis-à-vis du logement et dépeignent un « *tableau noir* ».

« Un phénomène très francilien »

Parmi les personnes qui rencontrent des difficultés à se loger, la Fondation fait état d'une « *aggravation du nombre de ménages en surpeuplement accentué et du nombre de personnes sans domicile personnel* ». Ils sont ainsi plus de 634 000 à vivre dans un logement qui manque d'au moins deux pièces par rapport à une occupation normale.

Éric Constantin pointe aussi du doigt « *un phénomène très francilien* » : sur les 288 000 personnes sans logement personnel, la moitié est contrainte d'être hébergée par un tiers. Un problème qui s'aggrave, puisque le nombre de demandeurs de logement social, qui déclarent être hébergés chez un tiers, a bondi de 30 % entre 2019 et 2024.

Entre 2002 et 2022, la Fondation souligne que les loyers franciliens sont 1,6 fois supérieurs à celle des revenus des ménages, qui consacrent en moyenne 34 % de leurs revenus au logement. Une conjoncture qui ne favorise pas l'émancipation des jeunes, qui quittent en moyenne le domicile familial deux ans plus tard qu'ailleurs en France.

En 2024, plus de 8 000 expulsions de foyers ont été enregistrées en Île-de-France, un record. La Fondation pour le logement dénombre 125 523 personnes sans domicile, dont environ 4 000 personnes sans-abri et 4 150 habitants de bidonvilles, les autres étant hébergées dans des structures d'accueil. « *L'État a triplé ses places d'hébergement depuis 2012, mais le dispositif reste sous pression permanente* », déplore Éric Constantin.

R.BARROU

Baromètre Qualitel : les fortes chaleurs inquiètent les Français

L'association Qualitel publie la 9ème édition de son baromètre annuel, s'intéressant cette fois-ci aux logements des Français face aux aléas climatiques. Or, les canicules arrivent en tête des phénomènes les plus craints. Explications.

Qualitel dévoile les résultats de son baromètre annuel. Cette année, l'association s'est plus précisément intéressée aux aléas climatiques et leur impact sur les logements des Français, avec un focus sur les conséquences du réchauffement climatique.

Ce qui en ressort : les fortes chaleurs concernent de plus en plus de foyers, et ce partout en France.

Pour cette enquête, 3 680 Français ont été interrogés entre avril et mai 2025, soit avant les canicules de cet été, a précisé Estelle Chandèze, directrice adjointe chez Ipsos.

Parmi les aléas climatiques les plus fréquents, 87 % des Français citent ceux liés à l'eau et au vent tels que les tempêtes, les inondations ou l'érosion, devant ceux liés à la chaleur comme les canicules ou feux (81 %).

Selon les résultats du sondage, 86 % des Français déclarent avoir été confrontés au moins une fois à un aléa climatique ces dix dernières années. La canicule arrive en tête, citée par 74 %. Elle fait partie des



aléas les plus craints par les Français (62 %, et même 67 % des habitants des métropoles).

À noter que près d'un Français sur deux estime que son logement n'est pas adapté pour faire face aux fortes chaleurs. Cela se fait particulièrement ressentir parmi ceux habitant en appartement (60 %, contre 42 % des habitants d'une maison).

Parallèlement, les habitants de maison se sentent moins protégés face à la grêle, citée par 49 % d'entre eux (contre 33 % en appartement).

Malgré la multiplication des aléas climatiques, seuls 20 % des propriétaires envisagent des travaux, notamment parce que cela serait trop coûteux (selon 64 %).

Parmi les travaux les plus envisagés, on retrouve l'isolation thermique pour protéger son logement de la chaleur et du froid, citée par 43 % des propriétaires.

En revanche, seuls 29 % citent le renforcement de la toiture, et 28 % l'installation de volets ou brise-soleil.

C.LEMONNIER



Logements neufs : les chantiers rebondissent mais les permis décrochent

En août 2025, les mises en chantier progressent fortement tandis que les autorisations repartent à la baisse. Malgré ce contraste, les niveaux restent très en dessous des standards d'avant-crise, dans un marché toujours grippé et désormais réévalué avec une nouvelle méthodologie statistique.

La situation est paradoxale pour la filière construction. Les données Sit@del2 du SDES (Service des données et études statistiques) indiquent que 33 862 logements ont été autorisés en août 2025. Soit une baisse de 1,4 % par rapport à juillet après un repli de 5 % le mois précédent.

Ce décrochage intervient après un début d'année plus dynamique, sans pour autant compenser deux années très défavorables. Les autorisations restent ainsi à un niveau comparable à début 2023. Sur 12 mois glissants, 365 179 logements ont été autorisés, soit 14 % de moins que la moyenne des 5 années précédentes.

Le recul d'août est tiré par le logement collectif, alors que l'individuel progresse légèrement. Cette divergence illustre le décalage entre les typologies de logements : l'individuel souffre depuis plus de deux ans d'un tassement structurel lié aux coûts et au foncier, mais connaît ponctuellement des effets de rattrapage.

Rebond marqué des ouvertures de chantiers

Les mises en chantier quant à elles repartent fortement à la hausse : 30 192 logements en août, soit +21,5 % par rapport à juillet, après une petite hausse de 1,5 % le mois précédent. Ce bond concerne à la fois l'individuel et le collectif, donnant un coup de fouet temporaire à l'activité.

Pourtant, la tendance de fond reste négative : sur 12 mois, seules 272 785 mises en chantiers sont comptabilisées, soit 23,4 % de moins que la moyenne des 5 dernières années.

Dans le détail, l'individuel affiche une hausse mensuelle de 24,9 %, portée par l'individuel pur davantage que par l'individuel groupé. Mais le cumul reste très dégradé (-31,8 % sur un an).

Le collectif, y compris les logements en résidence, enregistre +19,3 % sur un mois, tout en demeurant en retrait de 17,4 % sur 12 mois, notamment du fait du recul des logements ordinaires.

Les permis s'essoufflent malgré un sursaut individuel

Les autorisations de logements individuels atteignent 11 928 unités en août, en légère hausse de 0,9 %, mais restent loin des standards récents : -25,3 % par rapport à la moyenne des 5 années précédentes.

À l'inverse, les autorisations de logements collectifs, résidences comprises, reculent de 2,6 % à 21 934 unités. La baisse résulte autant du collectif ordinaire que des résidences gérées, ces dernières résistant toutefois légèrement mieux en tendance annuelle.

La filière observe un décalage croissant entre les demandes locales de logement, le renouvellement du parc et les capacités de lancement opérationnel. Le rebond ponctuel des chantiers masque mal le déficit structurel d'autorisations qui pèse déjà sur 2026.

Une nouvelle méthodologie et de nouvelles réalités

Ces résultats sortent d'une nouvelle méthode statistique, depuis septembre 2025. L'objectif est de limiter les révisions ultérieures, fréquentes ces derniers mois en raison des délais de remontée d'informations.

Ce changement entraîne une révision notable des séries, notamment pour les mises en chantier. Entre 2022 et mi-2025, 51 700 logements en moins sont notés par rapport à l'ancienne méthode. Les baisses sont particulièrement marquées en 2024 (-6,9 %) et au 1er semestre 2025 (-10 %).

L'individuel est le plus affecté, avec 36 800 logements retranchés depuis 2021, dont -12,5 % au premier semestre 2025. Le collectif ou les résidences ne sont pas épargnés : -13 700 logements sur 4 ans, concentrés particulièrement sur 2024 et 2025.

J.LEDUC



Crédit immobilier : le marché français retrouve des couleurs en août

Après deux années de ralentissement, le marché du crédit immobilier en France confirme sa reprise. Les nouveaux prêts atteignent 12,2 milliards d'euros, portés par les primo-accédants.

Le marché du crédit immobilier poursuit son redressement en France. Selon la Banque de France, le montant des nouveaux prêts accordés en août 2025 (hors renégociations) a atteint 12,2 milliards d'euros, soit une hausse de 3,6 % sur un an.

« *Les primo-accédants continuent de représenter plus de la moitié des nouveaux crédits* », souligne l'institution monétaire.

Un marché qui sort d'une longue contraction

Entre mi-2022 et début 2024, le crédit immobilier avait fortement ralenti, sous l'effet des hausses successives des taux directeurs de la BCE, mises en place pour juguler l'inflation. Cette politique a fait grimper les taux des prêts immobiliers, de 1,26 % en mai 2022 à 3,61 % en janvier 2024.

Depuis le printemps 2024, la situation s'est progressivement normalisée. Avec le retour à une inflation plus stable et un assouplissement des politiques monétaires, les taux ont doucement reflué.



En août, le taux moyen des crédits à l'habitat, toutes durées confondues et hors frais annexes, s'établit à 3,10 %.

Une légère remontée au troisième trimestre

Malgré cette accalmie, le troisième trimestre marque une pause dans la baisse des taux. Selon le tableau du taux d'usure publié fin septembre au Journal officiel, le taux moyen pour les prêts de 20 ans et plus s'élève à 3,82 %, contre 3,81 % au trimestre précédent.

Cette première hausse depuis un an et demi s'explique par la politique commerciale des banques, soucieuses de protéger leurs marges, ainsi que par les tensions sur le coût de la dette publique française, liées notamment aux incertitudes politiques.

Pour l'heure, le marché du crédit immobilier semble entrer dans une phase de normalisation, offrant un souffle de confiance aux ménages, en particulier aux primo-accédants.

M.GÉRALD



Défaillances : encore et toujours, la construction fait de la résistance !

Au 3ème trimestre 2025, 14 371 entreprises ont défailli en France, selon Altares, un chiffre en hausse de 5,2 % mais moins marqué qu'en 2024. Comme d'habitude, le bâtiment montre des signes de résilience, même s'il concentre le quart des défauts d'entreprises.

14 371. C'est le nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en 3ème trimestre 2025 par le cabinet Altares. Soit une progression de 5,2 % par rapport au 3ème trimestre 2024, bien plus contenue que celle entre cette dernière période et le 3ème trimestre 2023 (+20 %).

Dans le détail, 14 300 ouvertures de procédures collectives ont été dénombrées sur cette période, progressant de 5 % par rapport au T3 2024. L'été 2025 « se conclut sur un record, avec un mois de septembre particulièrement difficile (+6 %) ».

« Depuis le début de l'année, 50 700 entreprises ont défailli, soit 1 600 de plus qu'à fin septembre 2024. En données glissées sur douze mois, nous franchissons la barre des 68 000 redressements ou liquidations judiciaires auxquels s'ajoutent 1 500 sauvegardes », abonde Thierry Millon, directeur des études du groupe.

Et de poursuivre : « Le mois de septembre, loin de confirmer les frémissements de début

d'été, a refroidi les espoirs d'un retournement. L'économie française est plongée dans un épais brouillard. L'incertitude est encore montée d'un cran, gelant les décisions d'investissement et d'embauche, même chez les dirigeants les plus aguerris. Néanmoins, rien n'est figé. Si la consommation des ménages reste atone, elle ne s'effondre pas. »

En chiffres, le mois de septembre concentre 6 800 des défaillances comptabilisées. Ce qui revient à la moitié. « Un volume en période de rentrée qui n'avait plus été observé depuis 2009, année de forte récession économique », commente Altares.

Des signaux positifs côté redressements judiciaires et procédures de sauvegarde

« Seul signal positif : le tiers des procédures sont désormais des redressements judiciaires ou procédures de sauvegarde favorisant le maintien de davantage d'emplois parmi les 52 000 menacés en ce 3ème trimestre », lit-on dans son communiqué.

Si les jugements en redressement et sauvegarde augmentent respectivement de 11 et 12 %, il peut s'agir d'un signal positif. *« Elles permettent en effet à plus d'entreprises de disposer d'un délai complémentaire, de quelques semaines à quelques mois, pour préparer leur rebond ou cession et éviter la liquidation »*, est-il expliqué dans la conjoncture. Les liquidations judiciaires directes sont 9 700, augmentant « seulement » de 3 %.

« Certes, la question des droits de douane inquiète mais la capacité de résilience des entreprises n'est plus à démontrer. Malgré une activité économique ralentie, les comptes 2024 affichent encore une belle tenue », observe Thierry Millon.

« Face à la montée du risque et des tensions sur leurs carnets de commandes, les entreprises ont été tentées d'allonger les délais de règlement avec des retards qui se sont envolés au-delà de 14 jours. Mais la situation se détend depuis le début de l'été. Autre indicateur encourageant, le taux d'impayés mensuels des PME (recouvrement des cotisations) calculé par les Urssaf est contenu sous 1 % », ajoute-t-il.

Sans compter une part d'assignations en redressement judiciaire passant de près de 35 % en 2019 à moins de 24 % en 2025.

La prudence reste cependant de mise, pour que les entreprises puissent *« renouer avec une dynamique de conquête, momentanément mise en pause »*.

Côté construction, le gros-œuvre compense le second-œuvre

Focus sur les TPE et PME, *« qui constituent l'essentiel des défauts »*, mais aussi la majorité du tissu économique du bâtiment. Tension chez les TPE de plus de 5 salariés

(+9 %), mais moindre comparée à celles de 10 à 19 salariés (+13 %).

Les PME de plus de 20 salariés s'alignent sur les tendances moyennes (+5 %), tandis que les microentreprises (moins de 3 salariés) – concentrant les trois quarts des défaillances – sont à 10 500 ce trimestre (+6 % vs T3 2024). Côté TPE de 3 à 5 salariés, les défaillances sont à 1 819, déclinant de 3 %.

Que dire de la construction, qui réunit le quart des procédures (3 505 défauts) ? Le secteur demeure mieux orienté que les autres depuis début 2025, avec +2 % face aux chiffres de l'été 2024.

Le bâtiment affiche 2 860 défauts au T3 2024 et stabilise. En témoigne l'activité gros-œuvre (maçonnerie, construction de maisons individuelles...), dont la baisse des défaillances (-4 % pour 998 défaillances enregistrées) compense la légère augmentation dans le second-œuvre (+4 % ; 1 685). Ce segment est notamment entraîné par les tensions dans le génie climatique et la menuiserie bois-PVC.

Côté travaux publics (TP), les entreprises *« sont plus nettement dans le vert (175 ; -7 %) »*, malgré les *« tensions dans les travaux de terrassement »*.

« Les chiffres de l'immobilier sont plus clivés avec une tendance favorable en agences (202 ; -12 %) mais encore lourde en promotion (107 ; +45 %) », note Altares.

À l'échelle industrielle, le bilan plus lourd côté segment bois et matériaux de construction, qui affiche +13 % de défaillances.

V.KROUN

Les matériaux de construction vers une stabilisation ?

Selon l'Unicem, le secteur de la construction est toujours soumis à l'incertitude politique et budgétaire, qui empêche une reprise de la demande.

« *Un climat de confusion majeure* ». C'est par ces mots que l'Unicem (Union nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de construction) a qualifié la situation des matériaux de construction dans sa lettre d'octobre 2025. Celle-ci attend désormais que les débats parlementaires aboutissent au vote d'une loi de finances. Selon elle, le redressement des comptes de l'État est une condition indispensable pour regagner la confiance des agents économiques qui restent pour l'instant dans l'expectative.

En plus de l'incertitude pour 2026, compte tenu des actualités politiques et budgétaires, les perspectives d'activité restent inchangées pour 2025. L'Unicem table sur environ -5 % pour le BPE et -1 % pour les granulats, en volume.

La production de granulats se situe d'ailleurs -1,6 % en dessous de son niveau d'août 2024 selon les chiffres de la CVS-CJO. Côté BPE, les volumes livrés se situent 3,2 % en dessous de ceux d'août 2024, alors que les livraisons ont augmenté de 3,6 % en août.

L'Unicem souligne une « *tendance vigoureuse* » concernant le logement. Entre juin et août, le nombre de logements commencés a bondi de 22,5 % sur un an et



de +23,4 % par rapport aux trois mois précédents.

En cumul sur douze mois, à fin août, on recensait ainsi 272 785 mises en chantier (soit +3,3 % sur un an). Cette hausse, selon l'Unicem, est en particulier « *portée par le segment individuel* ».

Le marché de la maison individuelle enregistre par ailleurs une croissance de 28 % des ventes des constructeurs, soit 62 600 unités. L'Unicem identifie « *la baisse des taux, puis leur stabilisation depuis six mois, une politique d'offre de crédits bancaires volontariste et surtout l'amélioration et l'extension du dispositif du PTZ, profitant en particulier aux primo-accédants* » comme raisons de cette croissance.

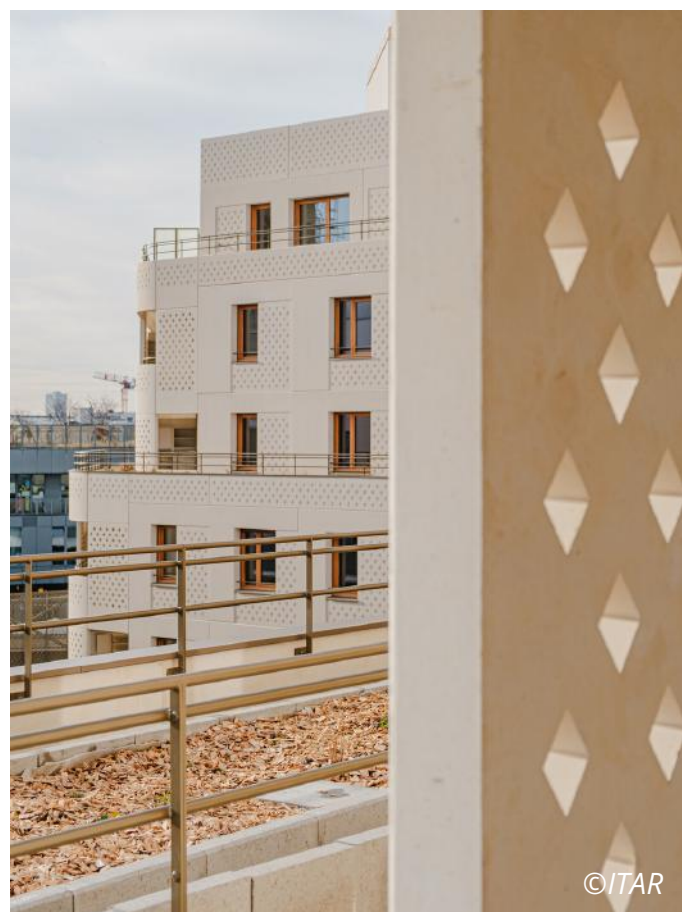
Des chiffres encourageants alors que « *les fondamentaux du collectif demeurent plus fragiles* », alerte l'Unicem.

Du côté des travaux publics, l'approche des élections municipales coïncide avec les difficultés du secteur. L'activité est tombée à 0 % à fin août. En l'absence de changement de tendance, la FNTP s'attend ainsi pour 2025 à une stabilisation des travaux réalisés en valeur.

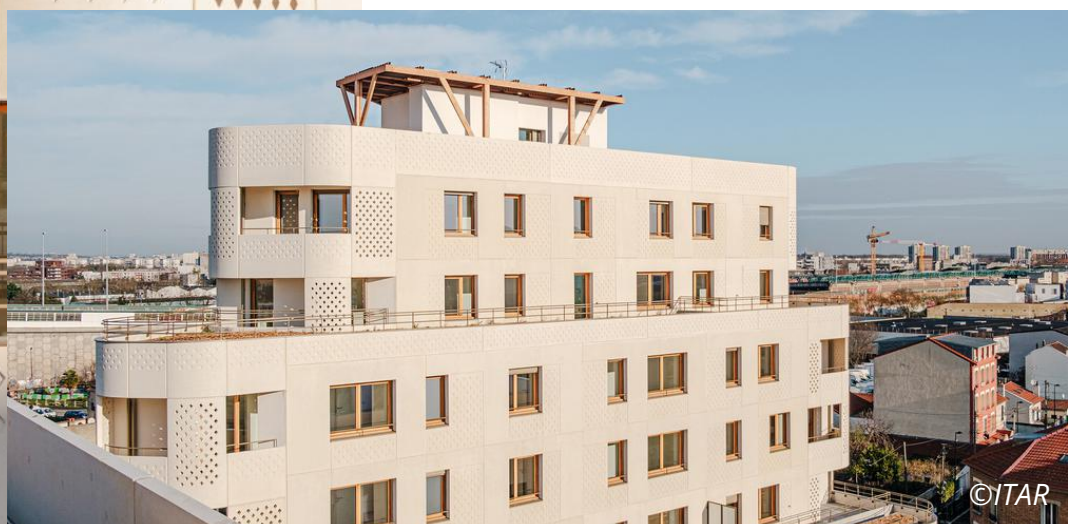
R.BARROU

À Aubervilliers, ITAR livre des logements sans fausse note

Ce sont 69 logements hors-site pour I3f que l'agence ITAR a livré cette année. Durabilité, flexibilité et maniabilité sont au rendez-vous.



©ITAR



©ITAR

©ITAR

Perceptibles de loin, les courbes de teinte claire et les loggias aux alvéoles en losange se distinguent avec brio parmi leur voisinage. Nous sommes en présence de deux entités entamant un fin dialogue entre elles mais aussi avec le site. Il s'agit du fruit d'un travail collectif qu'a mené ITAR (Ingrid Taillandier architectures) en tant que mandataire avec Sibat, Atelier NOUS et R-USE. Deux plots comprenant 69 logements locatifs sociaux, 35 places de stationnement en sous-sol et 200 m² de commerces-activités font ainsi irruption dans un paysage urbain où cohabitent allègrement des immeubles de plusieurs étages avec des maisonnées caractéristiques.

Pour ITAR, l'architecture a toujours été d'intérêt général. En effet, l'agence a à cœur depuis toujours de développer des logements généreux et lumineux, dotés d'espaces extérieurs, de respirations et d'interstices qui répondent aux critères de bien-être et de confort.

À Aubervilliers, l'exercice est d'autant plus complexe qu'il s'agit de répondre favorablement aux exigences de la maîtrise d'ouvrage tout en innovant. C'est pourquoi le projet met en œuvre une stratégie hors-site des façades réalisées en béton préfabriqué teinté dans la masse.

En deuxième lieu, l'agence d'architecture qui a toujours milité en faveur du réemploi, vient de se servir du recyclage dans tous les espaces de vie. Finalement, la flexibilité a été mise en application comme un moyen de réduction de l'empreinte carbone. Des intentions qui ont pris corps et sont devenues une réalité.

L'opération est complexe. Pour proposer une multitude de perspectives depuis le

parc ou le chemin des écoliers, l'ensemble se divise en deux volumes. Leur silhouette, aussi singulière qu'esthétique, est animée par la dynamique du glissement des strates en retrait. Les 69 logements, répartis en deux plots, innovent par leur forme, leur taille mais aussi leur organisation.

Se cachant derrière des façades composées de prémurs en béton matricié aux granulats issus des filières de réemploi pour une partie, bas carbone pour les autres, les habitations se distinguent par leurs prolongements des pièces à vivre vers la ville. Le confort et la convivialité deviennent ainsi des critères incontournables dans cette nouvelle équipée.

Dans une démarche globale portée par Plaine Commune, le réemploi concerne la formulation du béton ainsi que les revêtements de sols. Le recyclage concerne également les portes de distribution, le mobilier bois et les pergolas des terrasses, entre autres. Rappelons également que les loggias sont équipées de dalles issues de la filière du réemploi et de vastes rangements. Devenues des espaces de vie à part entière, elles contribuent au bien-être des usagers.

Un autre point important : les toitures des deux immeubles, accessibles aux habitants, disposent d'une surprenante pergola et de jardinières à planter avec vue sur la Basilique du Sacré-Cœur jusqu'à la Tour Montparnasse, en passant par le Panthéon et la Tour Eiffel. Fonctionnels et utiles, ces espaces récréatifs et ludiques enrichissent le programme et rendent l'intervention plus intelligente. Le seuil 2025 de la RE2020 est atteint avec brio.

S.HOH



À Cotonou, le marché de Ganhi fait peau neuve

L'opération de démolition de l'ancien site et la reconstruction du marché urbain de Ganhi constitue un projet complexe habilement réalisé par Arte Charpentier.

Le nouvel ensemble a ouvert ses portes en février 2025 et s'inscrit dans une démarche ambitieuse de transformation urbaine. L'idée consiste à moderniser et unifier les espaces de commerce au cœur de la capitale économique du Bénin.

Le projet global du PAG (Programme d'action gouvernemental) englobe 35 marchés, répartis entre plusieurs grandes villes du Bénin, notamment Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Abomey-Calavi et Parakou.

Le Grand Cotonou accueille 21 de ces nouveaux marchés, dont celui de Ganhi. Ces réalisations ont une véritable utilité. Elles sont conçues pour lutter contre l'insalubrité, fluidifier les flux, sécuriser les conditions de travail des commerçants tout en améliorant l'accès à la marchandise. Ces constructions revalorisent l'image des marchés traditionnels.

À Ganhi, grâce à l'intervention d'Arte Charpentier, les installations fragiles, mal ventilées et peu adaptées à la fréquentation actuelle, laissent place à un ensemble rutilant, au goût du jour et évolutif.

Afin de créer une nouvelle centralité marchande, tout en respectant les habitudes locales, les architectes ont



engendré un ensemble architectural emblématique, pensé comme une infrastructure généreuse ajustée à son contexte, identifiable parmi toutes.

Outre son esthétisme, le projet s'avère être un condensé de bons procédés. Il structure les flux, favorise la ventilation naturelle et propose aux usagers des espaces de convivialité. Une attention particulière a été donnée à la déambulation, à travers des espaces ombragés.

Les accès sont variés et hiérarchisés. Certains sont exclusivement pour les piétons tandis que d'autres accueillent les camions de livraison et les véhicules motorisés.

Ancré dans le passé mais tourné vers le futur, doté de toutes les propriétés d'un équipement novateur comme la matérialité, la ventilation et l'éclairage naturels, la modularité des espaces... Ganhi participe à la mutation de tout un quartier. Il devient ainsi un totem pour Cotonou.

Habitée à réaliser des projets de grande envergure, l'agence d'architecture Arte Charpentier a apporté une réponse à la fois contextuelle et rigoureuse. Le marché accueille une grande variété de commerces, comme par exemple des étals alimentaires, des espaces textiles, des zones artisanales mais aussi des points de restauration.

La structure adopte une trame régulière de 7,2 x 7,2 mètres. Elle offre une grande souplesse d'aménagement concernant les différents étals, sans entraver la fluidité des circulations et des services. Le choix de la trame est intelligent, adapté à une telle

situation, et offre une souplesse d'aménagement, tout en simplifiant la maintenance.

Cela peut également être un gage d'adaptabilité et de réversibilité s'ajustant aux besoins des commerçants et aux événements saisonniers.

Une architecture inspirée

L'intervention compte deux types de couvertures qui s'articulent astucieusement. Tandis qu'une toiture shed couvre la totalité de la parcelle, la seconde, ronde et plissée, est installée au centre. Elle s'élève au-dessus d'un jardin paysager et constitue l'un des points forts du projet.

Par ailleurs, élément phare et caractéristique, longtemps masqué par l'étalement informel des commerces, le toit en sheds est orienté pour capter la lumière naturelle indirecte. Le recul des boutiques et l'alignement des poteaux en acier octroient un certain dynamisme aux façades. Un geste habile qui contribue à ouvrir l'ensemble sur la ville. À l'intérieur, les deux étages se connectent à travers de généreux escaliers.

Concernant la structure du projet, les architectes ont opté pour le béton en rez-de-chaussée et pour l'acier en toiture. Cependant, ils ont veillé à la mise en œuvre des ressources locales comme la brique de terre cuite ainsi que le béton brut.

Ce dernier assure la stabilité de l'ensemble alors que les lames métalliques horizontales en partie haute jouent un rôle de filtre solaire et thermique.

Pour mieux s'adapter au climat tropical, l'ensemble des éléments métalliques est

galvanisé ou peint avec des traitements anti corrosion haute performance.

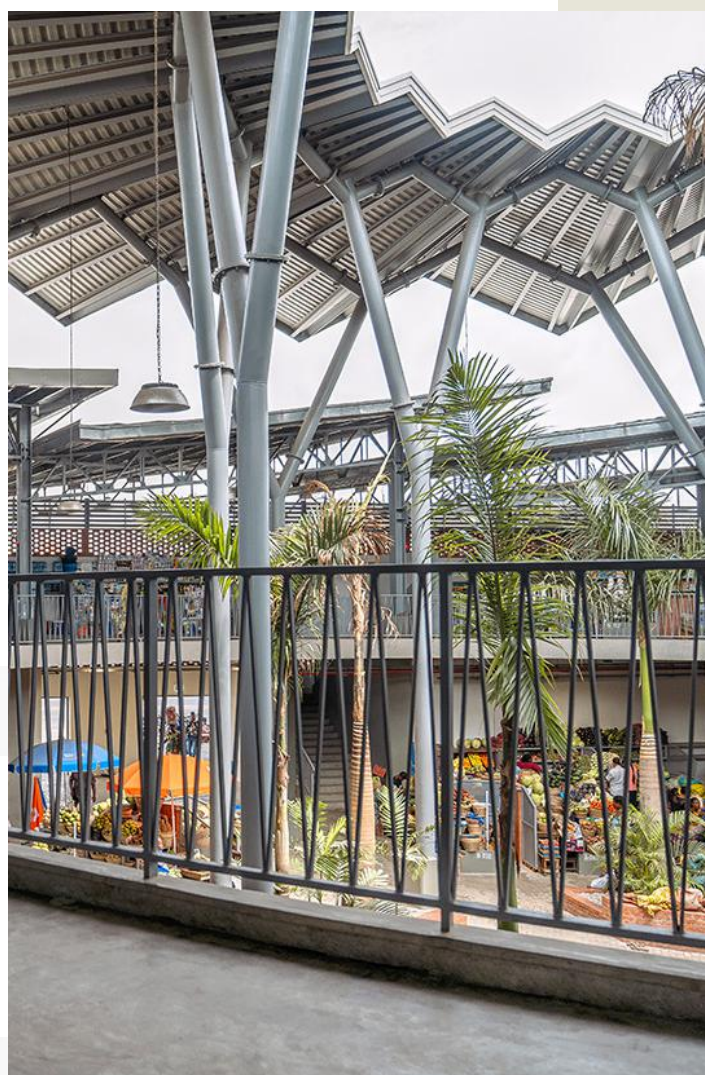
La couleur blanche a été choisie pour le traitement des toitures et façades exposées. Cela participe à réduire les apports thermiques. De même, le projet tire parti de la pluie abondante du climat côtier. Un système gravitaire d'évacuation des eaux pluviales collecte de fait les précipitations par des chéneaux inclinés, garantissant un fonctionnement autonome sans maintenance compliquée.

Le stockage des eaux de pluie, possible via les infrastructures périphériques, peut soutenir une stratégie de rafraîchissement ou d'arrosage ponctuel du jardin central.

La composition ressemble à un arbre généreux et protecteur, qui abrite des lieux de rencontres ponctués par des bancs ombragés, des coins pour manger, des sanitaires publics ainsi que des locaux associatifs et des aires collectives. Une symbolique qui s'inspire de la tradition et prend corps grâce à l'architecture.

Situé au cœur de Cotonou, au Bénin, le marché urbain de Ganhi répond à des exigences écologiques, non sans délaisser son rôle principal.

S.HOH



Notre-Dame de Paris : une réplique de la flèche bientôt érigée dans la Nièvre

La commune de Pougues-les-Eaux (Nièvre) pourrait accueillir des répliques de la flèche et des charpentes médiévales de Notre-Dame de Paris.



Tout le monde a encore en tête les terribles images de la flèche de Notre-Dame s'écroulant dans la chaleur des flammes, le 15 avril 2019. Après la fin du chantier d'envergure qui a mené à la réouverture de la cathédrale en décembre 2024, un autre projet s'annonce : des répliques à l'identique de la flèche et des charpentes médiévales de la cathédrale érigées à Pougues-les-Eaux (Nièvre) ; elles pourraient voir le jour dès 2029.

Ce lundi 13 octobre, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris, l'association Restaurons Notre-Dame, créée au lendemain de l'incendie par le Nivernais Pascal Jacob - qui en est désormais président d'honneur -, a dévoilé les contours dudit projet. L'idée : « *redonner vie à la flèche et aux charpentes de Notre-Dame de Paris au cœur de la Nièvre* ».

16 millions d'euros financés uniquement par le mécénat

C'est sur le Mont Givre, un site naturel de six hectares, en lieu et place d'un bâtiment désaffecté détenu par l'hôpital de Nevers, que devrait être construit l'édifice. Il sera complété par 1000 m² d'espaces intérieurs. L'ensemble offrirait au public un espace culturel et immersif.

La réplique de la flèche culminera à près de 80 mètres de hauteur, soit environ 210 mètres au-dessus du niveau de la Loire, et dominera ainsi l'ensemble de la région, dont la forêt des Bertranges. Mais Pascal Jacob prévient : « *Nous avons choisi ce site mais nous engageons maintenant les discussions avec Nevers Agglomération et la Ville de Pougues-les-Eaux pour en étudier les conditions d'accueil. S'ouvre une phase cruciale, qui durera plusieurs mois, le temps*

d'adapter le projet à ce site, de travailler avec les services de l'État, de lancer les études architecturales, techniques et de finaliser le budget, étapes préalables à la campagne de financement prévue au 1er trimestre 2026. »

Estimée à 16 millions d'euros, la construction sera intégralement financée par le mécénat, avec une campagne lancée dès novembre, suivie d'une autre nationale et internationale en 2026.

Le projet bénéficie déjà de partenariats de poids. L'Office national des forêts (ONF), déjà engagé aux côtés de l'association Restaurons Notre-Dame, participera au comité scientifique du projet. Les institutions compagnonniques voient aussi dans ce projet un vecteur déterminant de valorisation et de transmission des savoir-faire ancestraux.

Un chantier-spectacle sur plusieurs années

La nouvelle flèche sera construite à l'identique de l'ouvrage original, créé par l'architecte Viollet-le-Duc au XIX^{ème} siècle, donc en chêne et en verre, selon les techniques ancestrales des bâtisseurs de cathédrales.

Le projet souhaite rendre hommage à l'artisanat d'excellence et au patrimoine immatériel de la culture française mais plus qu'une nouvelle démonstration du savoir-faire des artisans français, l'objectif est aussi pédagogique. Il s'agit de « *rendre visible l'invisible* », c'est-à-dire découvrir, de l'intérieur, la complexité de tels ouvrages et les techniques utilisées pour les réaliser.



Un centre d'interprétation consacré aux métiers d'art, aux savoir-faire d'excellence et à la valorisation des ressources forestières locales (dont le massif des Bertranges, qui a fourni de nombreux chênes pour Notre-Dame de Paris) sera ainsi installé sur le site. À travers des espaces ludiques, des ateliers participatifs, des expositions et des dispositifs immersifs, le public pourra (re)découvrir la genèse de ce chef-d'œuvre universel et les gestes précis qui ont façonné son histoire.

Après la finalisation de la réplique de la flèche en 2029, un chantier-spectacle devrait se produire sur plusieurs années, consacré à la reconstitution des charpentes médiévales. Plusieurs dizaines de

compagnons itinérants y travailleront devant le public, permettant à chacun de découvrir en direct les gestes artisanaux.

Quant aux institutions académiques et universitaires associées au projet, elles offriront aux jeunes et aux étudiants l'opportunité de découvrir les métiers associés à de tels chantiers ainsi que les technologies contemporaines mobilisées dans la restauration, tous métiers confondus, du numérique à la modélisation 3D en passant par l'intelligence artificielle.

N.BUCHSBAUM

Rénovation du musée du Louvre : les premiers architectes ont été sélectionnés

Cinq groupements d'architectes retenus au concours international d'architecture pour le projet « Louvre – Nouvelle Renaissance » sont connus.



Le 10 octobre, le ministère de la Culture a annoncé avoir retenu les cinq premières candidatures de groupements d'architectes qui prendront part à l'immense chantier de rénovation du musée du Louvre.

Voici les groupements qui participeront aux nouveaux aménagements du musée le plus visité au monde :

- l'agence Amanda Levete Architects (AL_A), accompagnée des agences NC Nathalie Crinière, Carole Benaiteau, VDLA et Atelier SOIL
- l'agence Architecture Studio, avec les agences Diller Scofidio + Renfro, l'Atelier Brückner, LAMAYA, et l'agence TER
- l'agence Dubuisson Architecture, associée à l'agence SANAA, accompagnées par Dan Pearson Studio,
- l'agence Sou Fujimoto ateliers Paris, associée à l'agence Sou Fujimoto architects, avec les agences Ducks Scéno et Vogt paysage
- l'agence STUDIOS architecture, associée à l'agence Selldorf architects avec les agences Scénarchie et BASE

Les candidatures retenues sont le fruit d'une association entre des cabinets d'architectes et des agences chargées de la scénographie, de la muséographie, du paysage et de l'urbanisme. Parmi les sélectionnés, sur plus d'une centaine de candidatures, plusieurs cabinets et agences sont français, d'autres britanniques, allemands, américains, et japonais.

Un rapport alarmant rédigé par la présidente du Louvre, Laurence des Cars, et publié au début de l'année, faisait état de signes de vétusté, dont des fuites d'eau, et d'un confort de visite dégradé.

Fin janvier, Emmanuel Macron avait annoncé, lors d'un discours devant la Joconde, un grand plan baptisé « Louvre - Nouvelle Renaissance », visant à adapter le musée à une fréquentation massive qui avait presque atteint les 9 millions de visiteurs au cours de l'année 2024. Un concours, qualifié de « *plus grand concours d'architecture muséale du monde* » par la ministre de la Culture Rachida Dati avait été lancé en juin pour recruter les cabinets chargés de la rénovation et de l'adaptation des lieux.

Ce vaste chantier de rénovation s'étalera sur « *dix à quinze ans, sans fermeture du musée* » et devrait coûter entre 700 et 800 millions d'euros, dont seule une « *part très minoritaire* » sera financée par l'État. Les travaux impliqueront entre autres le remplacement des équipements techniques devenus obsolètes, l'adaptation de l'enceinte aux besoins en matière de normes de sécurité et environnementales, la mise en place d'une nouvelle signalétique ainsi que le traitement des problèmes de fuites d'eau et de température qui menacent la conservation des œuvres jusque dans la Grande Galerie, où sont exposés des trésors de la Renaissance italienne.

Le plan annoncé par le président de la République comprend aussi la création d'une nouvelle grande entrée, ainsi qu'un espace dédié à la Joconde de Léonard de Vinci. De nouvelles salles d'exposition sous la cour carrée du musée doivent aussi être aménagées. Douze millions de personnes par an sont attendues dans ce Louvre rénové.

N.BUCHSBAUM

UNE OFFRE DE SERVICE UNIQUE POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Développez votre visibilité
et vos avis clients !

helloVisibilité

199€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
 - Gestion du service Google My Business
 - Votre présence dans 25 annuaires
 - Page personnalisée sur l'annuaire helloArtisan
 - Système de collecte d'avis Google
 - Réponses prédéfinies aux avis
 - Interface de suivi de la visibilité et des avis

- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- Les services
 - Gestionnaire de compte dédié
 - Définition du périmètre géographique
 - Application mobile helloArtisan Pro



Accueil client externalisé + tous les
avantages de helloVisibilité inclus

helloE-secrétariat

249€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine

- E-secrétariat
 - Numéro dédié (dont diffusion dans les annuaires helloVisibilité)
 - Prise en charge et gestion des appels de vos clients par un(e) E-secrétaire dédié
 - Accès à tous les contacts et mémos en temps réel grâce à l'application mobile helloArtisan Pro



Offre spéciale
Batimat 2024
1 MOIS OFFERT
sur
helloE-secrétariat !

Prise en charge des aides CEE – MPR*
avec les fonctionnalités d'helloE-secrétariat

En partenariat avec **homélior**®

helloRénov' Energétique

299€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- E-secrétariat

- Prise en charge des aides CEE & MaPrimeRénov' des clients particuliers
 - Prise en charge des aides de vos clients dès la signature du devis
 - Démarches administratives gérées par une équipe dédiée
 - Montant du reste à charge déduit des aides
 - Un accès en temps réel pour envoyer les demandes de prise en charge grâce à l'app mobile helloArtisan Pro



*CEE (Certificat d'économie d'énergie – MPR (MaPrimeRénov'))
Engagement : 1 an minimum, 2 mois offerts grâce au paiement annuel (jusqu'à 598€ HT offerts). E-secrétariat : jusqu'à 100 appels / mois puis tarification sur mesure en fonction du volume d'appels.